



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Éviter - Réduire - compenser

Séquence

Les Rencontres Hauts-de-France

GUIDE DU PARTICIPANT



territoire
planification
ÉVITER
projet Réduire
environnement
accompagner
échanger

Les 25 & 26 novembre 2019
Quai de l'innovation
93 Rue du Hocquet - 80000 Amiens

www.erc-hdf.fr



Sommaire du programme

- Vision globale des journées.....4**
- Les plénières.....5**
- Les conférences.....7**
- Les espaces en visite libre.....8**
- Les expositions.....9**
- L'espace de démonstration.....10**
- L'espace de documentation et posters.....12**
- Les séances.....13**
- Planning des séances du lundi 25 novembre 2019.....14**
- Planning des séances du mardi 26 novembre 2019.....15**
- Pour venir aux Rencontres régionales ERc.....16**
- Vous orienter dans le Quai de l'Innovation.....17**
- Annexe : détail des posters.....19**
- Annexe : détail des séances.....33**
 - Lundi 25 novembre – 11h30 – Séquence 1.....34
 - Lundi 25 novembre – 14h00 – Séquence 2.....43
 - Lundi 25 novembre – 15h00 – Séquence 3.....51
 - Lundi 25 novembre – 16h00 – Séquence 4.....61
 - Mardi 26 novembre – 10h30 – Séquence 5.....71
 - Mardi 26 novembre – 14h00 – Séquence 6.....80
 - Mardi 26 novembre – 15h00 – Séquence 7.....88



Les **premières Rencontres des Hauts-de-France** relatives à la séquence « Éviter-Réduire-compenser » ont lieu les 25 et 26 novembre prochains au Quai de l'Innovation, à Amiens.

Si la loi biodiversité a entériné et renforcé l'application de la séquence ERc dans l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité, il convient de rappeler que cette séquence s'applique bien à l'ensemble des thématiques de l'environnement (air, eau, sol, paysages, nature, risques naturels, etc.). En complément, l'action 90 du Plan National Biodiversité prévoit d'améliorer l'application de la séquence ERc s'agissant des impacts des projets d'aménagement et d'infrastructures sur les milieux naturels. Ces Rencontres abordent donc bien un **large panel de thématiques** auxquelles il convient d'appliquer la séquence ERc et **différentes échelles** (ex : projet comme planification).

Organisées par la DREAL Hauts-de-France en partenariat avec l'Agence Française pour la Biodiversité, ces Rencontres mobilisent les **acteurs du territoire régional** impliqués dans la mise en œuvre de la séquence ERc, à savoir : **les élus, les techniciens des collectivités, les services de l'État, les associations, les conseils, les bureaux d'études, les institutionnels, l'ensemble des porteurs de projet, le monde de la recherche**, etc.

Ces Rencontres sont l'occasion de faire état de l'actualité relative à la séquence ERc, de mettre en avant les outils disponibles pour l'appliquer efficacement et partager des retours d'expériences, essentiellement régionaux. À travers ces deux journées d'échanges, il s'agit de construire une **vision partagée** permettant de faciliter la conduite des projets par l'**inscription anticipée de la séquence ERc**.

Les deux journées donnent la priorité aux **séances courtes**, avec un **parcours modulable** en fonction des attentes de chacun : vous avez choisi vos sujets parmi plus de cinquante séances proposées. Parmi ces séances, une **table ronde** relative à la solidarité des territoires est programmée.

Elles sont rythmées par des **plénières** : une première présentera les objectifs de ces Rencontres et les fondamentaux relatifs à la séquence ERc, une deuxième abordera l'actualité régionale. La clôture d'ouverture permettra de dégager les perspectives à court et moyen termes en matière de concertation et d'approche partagée.

En complément, un **espace de démonstration** offre la possibilité de découvrir les outils de connaissance incontournables nécessaires lors de la construction de l'état des lieux (ex : Géo2France, SIRF, DIGITALE, CLIC NAT). Il est associé à un **espace de documentation** couvrant des thématiques nationales et régionales.

Enfin, des **séquences posters** permettent de partager des avancées technologiques, des méthodologies ou encore des exemples de mesures appliquées dans différents projets (ex : éolien, aménagement portuaire) ; une **conférence** sur le téléservice de dépôt légal des données biodiversité est proposée. Des **expositions** vous donnent l'occasion d'échanger au fil des deux journées.

Vision globale des journées

Plusieurs temps forts rythment ces Rencontres. Voici un récapitulatif de la programmation :

Lundi 25 novembre 2019		Mardi 26 novembre 2019	
9h00 Accueil café jusqu'à 9h30 9h45		9h00 Accueil café jusqu'à 9h30 9h45	
Plénière introductive		Plénière « Actualités ERc »	
11h30		10h30	
Séquence 1		Séquence 5	
12h15		11h30	
Déjeuner (service 1) Animation Sneaky Cards Visite de l'espace de démonstration Échanges autour des posters	Animation Sneaky Cards Visite de l'espace de démonstration Échanges autour des posters Déjeuner (service 2)	Séquence « Posters »	Conférence DépoBio
14h00		12h15	
Séquence 2		Déjeuner (service 1) Animation Sneaky Cards Visite de l'espace de démonstration Échanges autour des posters Déjeuner (service 2)	
15h00		14h00	
Séquence 3		Séquence 6	
16h00		15h00	
Séquence « Posters »	Conférence DépoBio	Séquence 7 - Table ronde « solidarité des territoires »	
16h00		16h00	
Séquence 4		Clôture d'ouverture	
Fin de la journée 17h00		Fin de la journée 17h00	

ESPACES EN VISITE LIBRE

ESPACES EN VISITE LIBRE



Les plénières

Parce que certains messages ont besoin d'être transmis à tous, des interventions devant l'ensemble des participants sont prévues. Voici un aperçu de ces temps forts :

Plénière introductive

Mme Rodinger, Adjointe au Maire sur l'environnement et la qualité de vie, commencera par accueillir les participants.

Que dire de l'environnement en Hauts-de-France ? Découvrez en **vidéo** un panorama de la situation actuelle concernant le climat, l'air, l'eau, le sol, la biodiversité, les continuités écologiques, les paysages et les risques naturels.

Connaissez-vous les rôles de l'AFB ? Savez-vous ce qu'est l'**OFB** ? Écoutez **Patrick Bertrand**, futur directeur régional de cet office, vous l'expliquer.

Éviter-Réduire-compenser, c'est le thème des Rencontres. Mais depuis quand en parle-t-on ? Pourquoi cet événement ? Soyez attentifs à la **présentation des journées** que fera **Laurent Tapadinhas**, directeur régional de la DREAL Hauts-de-France.

Ensuite, **Frédérique MILLARD**, du commissariat général au développement durable (CGDD, direction du ministère de la Transition écologique et solidaire), précisera les fondamentaux, donnera des éléments de **contexte** et les dernières actualités nationales en rapport avec la séquence ERc.

Enfin, nous entrerons dans le cœur de l'action régionale avec le lancement d'un **nouveau centre de ressources** intégrant une **boîte à outils** qui seront très utiles à chaque acteur du territoire. Cette présentation sera assurée par **Marc Grevet**, chef du service Eau et Nature de la DREAL.

La plénière se terminera avec **Maxime Lemaire** de Voix active, animateur des Rencontres, qui rappellera quelques consignes pour le bon déroulement de ces journées. Il mettra l'accent sur les **animations** prévues en plus des séances et sur la contribution possible de chaque participant. Il présentera notamment « l'arbre des synergies ». Ne cherchez pas dans votre guide des arbres, il n'existe qu'aux Rencontres !



Plénière « Actualités ERc »

Pour commencer la deuxième journée d'échanges, le chef du service Eau et Nature de la DREAL accueillera les participants.

Comme son nom l'indique, cette plénière présentera de manière vivante quelques **actualités régionales et nationales** en lien avec la séquence Éviter-Réduire-compenser. Elle sera animée par **Maxime Lemaire** qui fera également un retour sur les **temps forts de la veille**. Cela permettra à ceux qui n'étaient pas présents le premier jour d'entrer dans la dynamique créée la veille.

Clôture d'ouverture

Voilà un nom étrange pour une plénière ! Celle-ci conclut les Rencontres ERc 2019, d'accord, mais pourquoi « ouverture » ?

Au cours de ces deux journées, chacun aura pu capitaliser des connaissances et surtout échanger avec d'autres acteurs du territoire. Chaque participant aura aussi contribué au lancement d'une véritable dynamique régionale. C'est une aventure commune qui débute et non un colloque qui s'achève. Nous espérons sincèrement que cet évènement vous aura permis de vous ouvrir encore plus les portes de cette philosophie de projet qu'on appelle la « Séquence ERc ».

Comment cela sera-t-il mis en valeur au cours de ces derniers instants d'échanges ?

Pour commencer, c'est un des temps forts des Rencontres qui sera résumé : les principaux éléments ressortis de la **table ronde** « solidarité des territoires » seront présentés par l'animateur. Cela permettra à tous d'avoir un aperçu de ces échanges.

Puis **Didier Soustelle**, de la DREAL Occitanie, témoignera de ce qui a été fait dans cette région. Y a été instaurée une véritable **Communauté Régionale Éviter-Réduire-Compenser Occitanie** (CRERCO). Voilà un exemple très encourageant qui montre les bons résultats qui peuvent être obtenus grâce à l'implication de chacun.

Catherine Bardy, directrice adjointe de la DREAL Hauts-de-France, fera un premier **bilan** de ces journées et des attentes qui auront été recensées pour la suite. Elle **inaugurera** officiellement le nouveau **centre de ressources régional** relatif à la démarche ERc. Il sera actif dès le premier jour des Rencontres et vous pourrez le consulter dans l'espace de documentation.

Enfin, la **Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales** conclura ces journées.

Après ces interventions, la préfecture de la région Hauts-de-France, la Chambre Régionale d'Agriculture et le Conseil Régional signeront une **charte** pour la prise en compte des activités agricoles dans les projets.

Les participants pourront ensuite continuer les échanges dans la verrière.



Les conférences

Animation Sneaky Cards

Assistez à cette conférence-quiz qui vous permettra de découvrir une version française du jeu Sneaky Cards créée par le Parc naturel régional de l'Avesnois. Le but est d'encourager chacun à réaliser des **éco-gestes** de façon ludique. Retrouvez Christophe Legroux et Marc Grzemeski dans l'amphithéâtre Jules Verne de **12h20** à 13h00 et de **13h20** à 14h00.

Conférence DEPOBIO

L'obligation de dépôt des données de biodiversité (L.411-1A du code de l'environnement) concerne toute personne physique ou morale porteuse d'un projet d'aménagement ou d'un document de planification conduisant au recueil de données de biodiversité. DEPOBIO constitue l'outil de téléservice de dépôt légal de données brutes de biodiversité. Jean-Jacques Richard, de la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB), expliquera quelles sont les données concernées, dans le cadre de quels projets, quand déposer ces données et leur devenir. Cette intervention est prévue en parallèle des présentations des posters par les auteurs : lundi 25 novembre à 15h30 et mardi 26 novembre à 11h30.

Les espaces en visite libre



L'espace de démonstration

Familiarisez-vous avec des outils régionaux et nationaux.



L'espace de documentation et posters

Profitez de la documentation en libre service ainsi que des ouvrages en consultation mis à disposition par les intervenants.

Échangez également avec les auteurs des 13 posters sélectionnés autour de sujets de portées nationale et régionale.

Ces espaces sont aussi disponibles durant les pauses déjeuner.



Les expositions

Découvrez plusieurs expositions sur votre parcours. Celles-ci sont réparties dans les couloirs sur les différents niveaux.



Espace vidéos (selon programme)

Visionnez des vidéos sur la préservation de l'environnement : témoignages, synthèses thématiques, actualités régionales, etc.

Accessible en salle visioconférence sur les créneaux suivants : le lundi de 14h à 15h et le mardi de 10h30 à 12h et de 15h à 16h.



Ce symbole indique que cette page contient des liens hypertextes.



Les expositions

Six expositions à découvrir !

- ▶ Le patrimoine géologique des Hauts-de-France
- ▶ Faune & bâti
- ▶ RN2 : infrastructures et application de la séquence ERc
- ▶ Services écosystémiques
- ▶ Renaturation de la Lande de Calais

Sans oublier...

- ▶ Les affiches du Pôle Nature & Biodiversité de la DREAL Hauts-de-France

L'espace de démonstration



Cet espace a pour objectif de valoriser les outils numériques permettant une bonne **connaissance du territoire**.

**18 outils seront présentés
 en direct sur grand écran !**

*Un ordinateur en libre accès permettra de
 prendre en main soi-même les outils.*

L'espace de démonstration est ouvert les deux journées de 10h à 16h, tous les démonstrateurs seront présents en particulier entre 12h et 14h.



Base communale de la biodiversité et de la géodiversité des Hauts-de-France



Base de données sur la fonge des Hauts-de-France



Base de données sur la flore des Hauts-de-France



Base de données sur la faune des Nord-Pas-de-Calais



Base de données sur la faune de Picardie



Catalogue interministériel des Données géographiques



2ème étage
 Salle de réception

Outils en libre accès



Plateforme mutualisant les données géographiques et statistiques des Hauts-de-France



Cartographie des habitats naturels du Nord-Pas-de-Calais



Service de dépôt légal de données brutes de biodiversité



Système d'Information pour la Nature et le Paysages



Inventaire National du Patrimoine Naturel



Catalogue de méthodes et protocoles d'acquisition de données naturalistes



Géolocalisation des mesures compensatoires de la séquence ERc



ESPASS : quantification des émissions territoriales indirectes de GES



Évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 en Picardie



Point d'accès unique à toutes les informations et les données publiques relatives à l'eau et aux milieux aquatiques



Mieux connaître les risques près de chez soi (feux de forêt, inondations, séismes, pollutions, etc.)



Visualisation de données géoscientifiques du BRGM



2ème étage
 Salle de réception

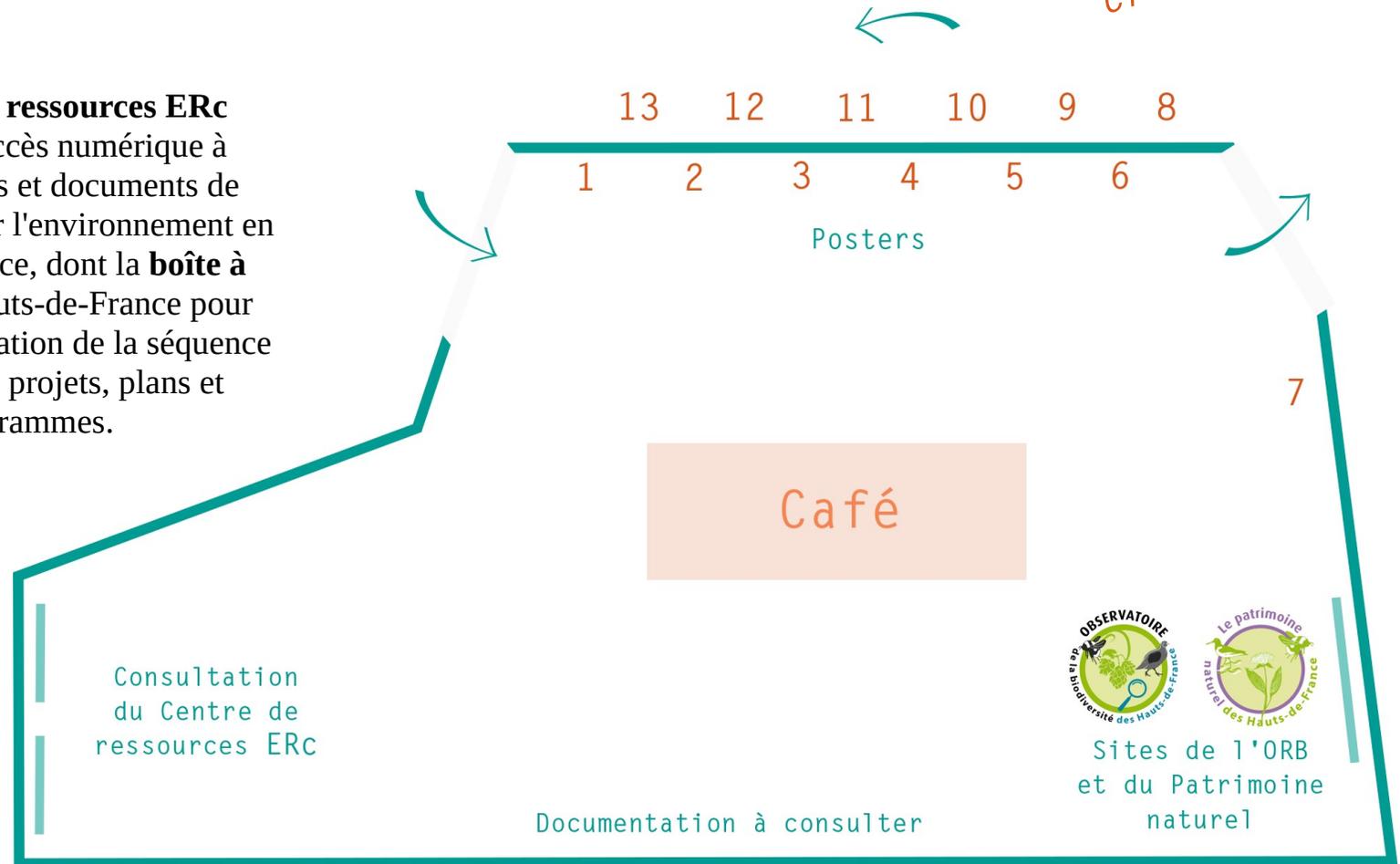
Outils
 en libre accès

L'espace de documentation et posters

Accessibles en continu : le centre de ressources ERc, de la documentation (à consulter sur place ou à emporter) et les posters (en annexe : le détail des posters).

2ème étage 
 Salle 200
 Créativité

Le **centre de ressources ERc** permet un accès numérique à différents sites et documents de connaissance sur l'environnement en Hauts-de-France, dont la **boîte à outils ERc** Hauts-de-France pour faciliter l'application de la séquence ERc dans les projets, plans et programmes.





Les séances

Les séances (ateliers, mini-conférences et témoignages) s'inscrivent dans différents parcours thématiques, repérés par des codes couleurs :

Aménagements	Espaces urbains	Mer et littoral	Milieus et espèces aquatiques	Milieus et espèces terrestres	Connaître son territoire	Pérennisation des mesures
--------------	-----------------	-----------------	-------------------------------	-------------------------------	--------------------------	---------------------------

Ces parcours ont été donnés à titre indicatif. La majorité des inscrits ont choisi de varier les thématiques pour une plus grande ouverture. C'était un des objectifs des Rencontres et l'on peut dire qu'il a été atteint. En effet, sur les 420 participants à l'évènement, 384 parcours différents ont été construits. Cela permettra des échanges variés et riches.

Une fiche de présentation pour chaque séance est disponible en annexe. Les supports de présentation ou d'autres documents en lien seront mis à disposition après les Rencontres.

Merci de respecter votre programme individualisé, car les capacités de salle sont limitées.

Planning des séances du lundi 25 novembre 2019



	3ème	2ème					RDC		
	Amphi Jules Verne	Visio-conférence	Ducange	Lhommond	Amphi Macé	Lefebvre	Dallery	Amphi CPM	Amphi Parmentier
11h30	L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme	Manifestations sportives et séquence ERC	Flore et faune de nos campagnes	Procédures et Nomenclature IOTA	Appréhender les zones humides	Quelles vocations pour les friches urbaines ?	De la pollution lumineuse à la trame noire	ORE, un outil de pérennisation de mesures	
14h00	Plan Paysage : appliquer l'évitement et la réduction	 ESPACE VIDÉOS	Modéliser pour anticiper l'aménagement du territoire	REX d'un opérateur de compensation	Restauration de la continuité écologique aquatique	REX sur la réalisation des mesures ERC en carrière		Recyclage foncier et consommation d'espaces	Nouvelles techniques d'inventaires : panorama + RADAR
15h00	Que dit le droit sur les services écosystémiques ?	La séquence ERC en milieu marin	Application de la séquence ERC sur les zones boisées	Arrêtés préfectoraux de protection	ERC et connectivités écologiques	La séquence ERC appliquée à la prévention des inondations	Contrôle des prescriptions relatives aux installations classées	Examen au cas par cas : comment éviter les impacts	Espèces protégées : nature de la protection et dérogation
16h00	Pérennité, additionnalité et équivalence écologique	Zéro perte nette de biodiversité : cas des libellules	Verdir les espaces déconstruits	Réduire l'impact des rejets dans les cours d'eau	Conflits entre continuités écologiques et infrastructures	ABC : un outil pour préparer l'évitement	Chauves-souris et travaux de performance énergétique	Obligations Réelles Environnementales en pratique	Inventaires : exemple de l'ADN environnemental et du drone

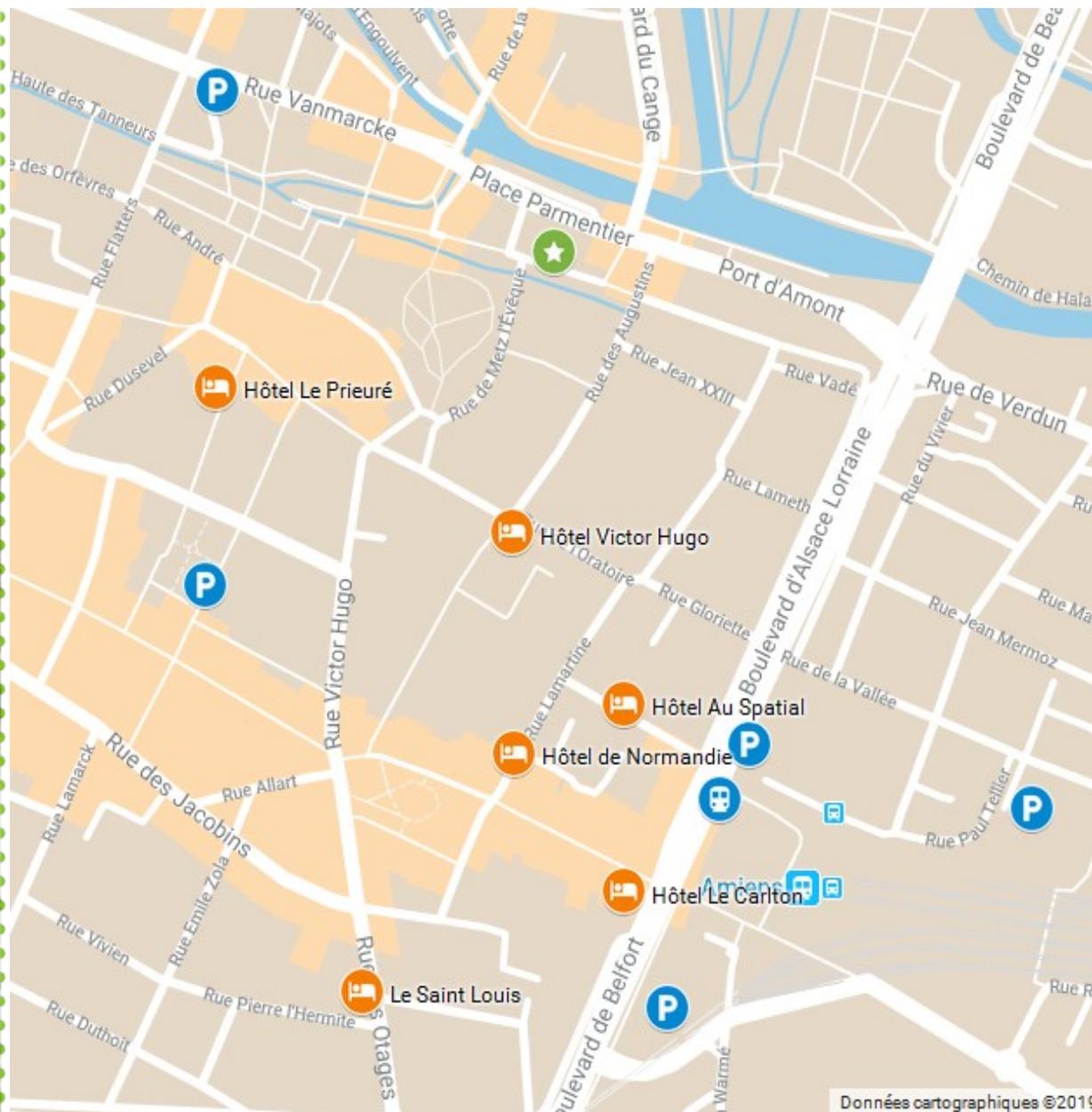
Planning des séances du mardi 26 novembre 2019



10h30
14h00
15h00

3ème	2ème						RDC	
Amphi Jules Verne	Visio-conférence	Ducange	Lhommond	Amphi Macé	Lefebvre	Dallery	Amphi CPM	Amphi Parmentier
Fonctionnalités des zones humides	 ESPACE VIDÉOS	Hiérarchisation des services écosystémiques	Patrimoine géologique et séquence ERc	ERc : d'un idéal conceptuel aux défis de mise en œuvre	Hirondelles & travaux de performance énergétique	REX lié à la remise en fonds de vallée	Appréhender la saturation visuelle lors d'un projet éolien	Efficacité des chiroptéroducts
Associer agriculture et biodiversité	Le foncier mobilisé pour le logement	Améliorations de l'application de la séquence ERc en milieu marin	REX d'une ancienne carrière en Normandie		ERc pour les prélèvements d'eau, est-ce possible ?		Pertes d'habitat et projet éolien	REX : efficacité d'ouvrage faune
TABLE RONDE : solidarité des territoires	 ESPACE VIDÉOS	Oiseaux marins et infrastructures portuaires	Dérogation pour exploitants agricoles détruisant des haies	Solution de prévention des crues fondée sur la nature			Un plan de paysage pour une séquence ERc intégrée	REX pour la prise en compte anticipée des chiroptères

Pour venir aux Rencontres régionales ERc



Pour venir aux rencontres ERc :

<https://tinyurl.com/ERc-parking>

En train : 10 min à pied depuis la gare (800m)

En voiture : parkings payants à proximité (privilégier les souterrains, repérés ci-contre, à 7€/jour, contre 17€/2h en surface)

En vélo : <https://tinyurl.com/ERc-velo>

En bus : <https://tinyurl.com/ERc-bus>

Bus 9 : Gare du Nord Quai C - direction Allonville - Place du Don

Quelques hôtels à proximité :

<https://tinyurl.com/ERc-carte>

Hôtel Victor Hugo, rue de l'Oratoire

Le Prieuré et La Résidence. 17 rue Porion

Ibis, 4 rue du M^{al} De Lattre De Tassigny

Au Spatial, 15 rue Fatton

Hôtel de Normandie, 1 bis rue Lamartine

Le Carlton, 42 rue de Noyon

Le Saint Louis, 24 rue des Otages

Vous orienter dans le Quai de l'Innovation

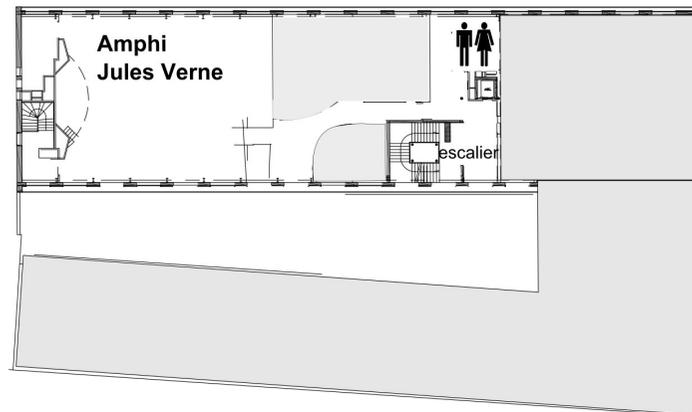
Différents espaces sont prévus pour vous restaurer et vous désaltérer suivant les horaires :

Lundi 25 novembre 2019		
09:00-09:30	Café dans la verrière	RDC
11:00-16:00	Café dans les espaces de démonstration et de documentation	2 ^e
12:00-12:50	1 ^{er} service repas dans la verrière, puis café dans les étages	RDC
13:00-13:50	2 ^e service repas et café dans la verrière	RDC
Mardi 26 novembre 2019		
09:00-09:30	Café dans la verrière	RDC
10:30-15:00	Café dans les espaces de démonstration et de documentation	2 ^e
12:00-12:50	1 ^{er} service repas dans la verrière, puis café dans les étages	RDC
13:00-13:50	2 ^e service repas et café dans la verrière	RDC

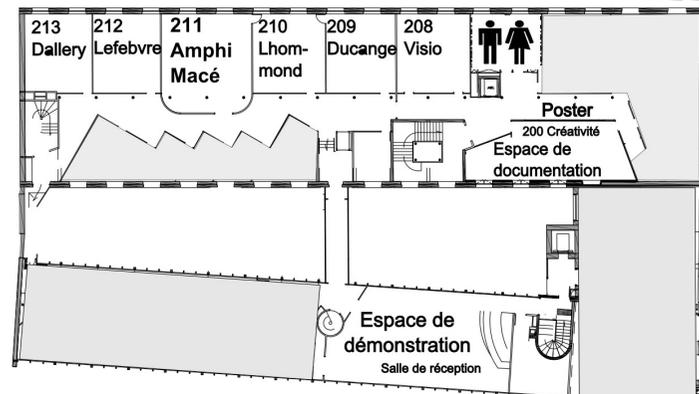
Chaque participant recevra un ticket repas. Pour le bon fonctionnement du service nous ne pourrons pas déroger au créneau qui vous a été attribué.

Un espace vestiaire est aussi à votre disposition au RDC, à côté de l'amphithéâtre CPM.

3^{ème}

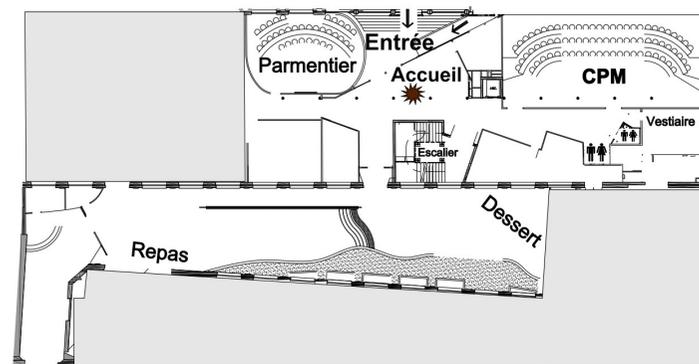


2^{ème}



HOCQUET

RDC



RUE DES HAUTES CORNES

PLACE PARMENTIER



Un évènement



et

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Pour toute question, n'hésitez pas à nous écrire à :

erc.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

Au plaisir de vous RencontrERc...

ORGANISATION : Pôle Nature et Biodiversité du Service Eau et Nature, DREAL Hauts-de-France avec la contribution de l'ensemble des services de la DREAL Hauts-de-France

COMMUNICATION : Mission Communication, DREAL Hauts-de-France

ANIMATION : Voix Active

RESTAURATION : La nature a du goût



Annexe : détail des posters



Poster n° 1 :
Transferts de méthodologies de mises en œuvre de l'ERC à l'échelle de la planification, entre recherche et opérateurs terrain

Poster n° 2 :
NOTation (quantitative et qualitative) de l'Empreinte Écologique des Voies Autoroutières (NOTEVA)

Poster n° 3 :
Évaluation de l'efficacité de détection des oiseaux par ProBird : suivi des détections manquées et des faux positifs

Poster n° 4 :
Intégrer la biodiversité dans un Plan Simple de Gestion forestière

Poster n° 5 :
Restaurer les continuités écologiques par l'approche de l'éco-éthologie

Poster n° 6 :
Optimisation de l'impact sonore d'un parc éolien par monitoring acoustique

Poster n° 7 :
Retour d'expérience sur la compensation écologique dans le Bade-Wurtemberg (Allemagne)

Poster n° 8 :
Mesure de réduction : protection des milieux aquatiques en phase chantier

Poster n° 9 :
Biodiversité et nouvelles technologies : ENGIE à la recherche de Busards Saint-Martin

Poster n° 10 :
Une stratégie sur le long terme en faveur de la biodiversité en domaine portuaire

Poster n° 11 :
Exemples de mesures ERC mises en place sur des parcs éoliens terrestres en exploitation

Poster n° 12 :
Démarche ERC pour la prise en compte de la colonie de Sternes pierregarins présente sur le site nucléaire de Gravelines

Poster n° 13 :
ERC et Services écosystémiques

Les résumés ci-dessous ont été produits par les auteurs des posters.



Poster n° 1 :
Transferts de méthodologies de mises en œuvre de l'ERC à l'échelle de la planification, entre recherche et opérateurs terrain

Jules Boileau
Sylvain Pioch
Coralie Calvet
Gaël Bardon
Sylvain Moulherat



La séquence Éviter-Réduire-compenser, introduite dans la loi française en 1976 a fait l'objet d'une réaffirmation forte dans la loi sur la reconquête de la biodiversité, due au positionnement de l'objectif de *No net Loss* de biodiversité. L'application de cette séquence s'impose donc à plusieurs échelles, celle du projet, dans le cadre notamment des études d'impact et des autorisations environnementales mais également à celui des plans et programmes. Les retours d'expériences montrent que c'est à l'échelle des plans que l'application de la séquence ERC semble être la plus efficace et la plus pertinente. Un problème demeure, celui de sa mise en œuvre opérationnelle : comment construire une intégration stratégique de la séquence à l'échelle du territoire ?

Nous travaillons actuellement sur cette mise en œuvre technique sur le territoire de Nîmes Métropole, qui, pour répondre à des enjeux de développement rapide souhaite s'équiper d'un outil d'aide à la décision sur la séquence ERC à son échelle. Pour répondre à une telle demande, nous avons développé une méthode, transférée de travaux de recherche, mettant en lien des projections de l'urbanisation avec des dynamiques écologiques du territoire, obtenues à partir de simulation numérique. La mise en lien entre ces deux outils permet d'appréhender des scénarii d'impacts de l'urbanisation à plus ou moins long terme et de positionner des zones spécifiquement à éviter ou encore de construire une stratégie territoriale cohérente de compensation. Cette approche permet de caractériser et quantifier fonctionnellement la perte de biodiversité ordinaire et patrimoniale du territoire liée à l'extension urbaine. Les résultats de ces travaux, devraient permettre d'appliquer la séquence ERC sur des projets d'ampleurs tels que la nouvelle gare de Nîmes de manière intégrée à l'échelle du territoire et d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de la séquence pour chaque projet en coordonnant les actions à l'échelle de la planification.



Poster n° 2 : **NOTation (quantitative et qualitative) de l'Empreinte Écologique des Voies Autoroutières (NOTEE VA)**

Ludovic Le Contellec
Caroline Mallo
Anaïs Bataille
Ian Jannet
Guillaume Lafont
Agathe Idelon



La méthode NOTEE VA est un outil d'évaluation de l'empreinte écologique d'une opération autoroutière. Le terme « Empreinte écologique » se définit comme le différentiel de l'état de la biodiversité entre les situations après et avant travaux. Le périmètre géographique à considérer est celui qui se trouve influencé par les actions du maître d'ouvrages (à l'exception des mesures compensatoires).

4 thématiques permettant d'approcher une définition de l'état de la biodiversité *ex-ante* et *ex-post* ont été choisies :

- État écologique des habitats naturels ;
- Patrimonialité de ces habitats ;
- Connectivité – continuité permettant de quantifier la faisabilité pour les espèces à effectuer les déplacements vitaux pour accomplir leur cycle biologique ;
- Milieux naturels ou espèces bénéficiant d'un statut de protection réglementaire.

Les indicateurs choisis pour restituer ces 4 thématiques sont mesurés par expertises avant et après travaux. Chaque indicateur prend une valeur comprise entre 0 et 1 reflétant les variations de l'état de la biodiversité avant et après travaux. Les modalités de restitutions de l'empreinte écologique sont : une représentation quantitative sous forme de diagramme traduisant l'intensité du différentiel et des atlas cartographiques pour une vision qualitative des résultats.

NOTEE VA a vocation à :

- Mesurer et synthétiser les pertes et les gains relatifs à l'état des milieux naturels sur l'emprise travaux d'une opération ;
- Définir un outil permettant d'évaluer le niveau d'atteinte des mesures d'évitement et de réduction sur ladite emprise ;
- Éclairer les maîtres d'ouvrage sur la typologie des données à acquérir dès l'état initial ;
- Permettre la lecture géographique de l'empreinte écologique comme support pour l'élaboration de plans de gestion des dépendances pour l'exploitant.



Poster n° 3 : **Évaluation de l'efficacité de détection des oiseaux par ProBird : suivi des détections manquées et des faux positifs**

Hubert Lagrange

Pauline Rico



L'objectif du système ProBird est la réduction de l'impact éolien sur les oiseaux. Nous présentons ici un retour d'expérience à partir de 10 parcs éoliens (42 éoliennes) en France et en Allemagne équipés depuis plus d'un an.

Le système ProBird est composé de 3 caméras IP haute sensibilité reconstituant un panoramique du parc. Le logiciel de trajectographie est basé sur un algorithme, divisé en 4 étapes :

- 1) Détection de mouvement ;
- 2) Retrait des pales ;
- 3) Analyse de forme pour éliminer les nuages et les mouvements de la végétation ;
- 4) Analyse de la trajectoire (vitesse, linéarité, changement de forme).

L'activité brute des oiseaux est enregistrée en empilant dans une seule image les différentes positions d'un oiseau dans le champ de vision de chaque caméra, pendant plusieurs secondes. Ce stockage permet une diminution par 20 de la mémoire nécessaire (par rapport à des vidéos), la vérification rapide de la présence d'un oiseau dans la zone surveillée et un suivi de la mortalité.

Un sous-échantillon de 20 000 minutes d'enregistrement contenant 428 oiseaux a été analysé pour définir l'efficacité. Pour chaque détection, environ 0,024 détection d'oiseau est manquée, tandis que $\pm 0,16$ faux positif est induit, principalement par les nuages.

En parallèle, des tests avec drone et cerfs-volants ont permis de définir la distance de détection du système sur 3 parcs éoliens. Le drone est détecté à 120 ± 23 m, même avec des nuages et le cerf-volant de la taille d'un milan est détecté jusqu'à 700 m. Cette capacité de détection offre suffisamment de temps pour initier l'avertissement sonore et l'arrêt de l'éolienne. Des perspectives sont également ouvertes pour la détection et la gestion des petits oiseaux tels que les alouettes.



Poster n° 4 : **Intégrer la biodiversité dans un Plan Simple de Gestion forestière**

Simon Barbier
Jean-Adrien Noël



PICARDIE NATURE

Picardie Nature a réalisé avec le GON un document permettant la prise en compte de la biodiversité dans les Plans Simples de Gestion (PSG) forestière. Ce projet a été mené en 2018 dans le Bois de la Belle Épine se situant à Hébecourt dans la Somme.

Il a pour but de :

- Identifier les éléments de biodiversité à intégrer dans un PSG à l'aide d'inventaires et de cartographies ;
- Proposer des mesures de gestion / restauration / amélioration de la biodiversité compatibles avec un objectif de production sylvicole ;
- Organiser et intégrer ces éléments au PSG en respectant le contenu réglementaire.

Un état des lieux a permis d'identifier les arbres habitats ; arbres présentant des cavités, blessures, loges de pics ou bois mort... Ces arbres sont des gîtes favorables à de nombreuses espèces animales dont la faune saproxylique. Les inventaires et les observations dans la base de données Clicnat, ont permis de créer des cartes et de localiser les secteurs à enjeux forts pour la biodiversité.

Grâce à ces observations, des propositions d'aménagements ont pu être faites comme :

- Maintien de milieux ouverts, type clairière avec une fauche tardive ;
- Amélioration de la structure des lisières en favorisant une diversité en essences ;
- Création de mares pour favoriser les amphibiens ;
- Création et maintien d'énichements pour les reptiles ;
- Préservation des arbres à microhabitats et maintien du bois mort ;
- Pose d'abris artificiels pour les oiseaux et les chauves-souris.

Ces propositions vont permettre le développement des auxiliaires au sein du bois afin d'avoir une production de meilleure qualité. Cette étude a permis d'avoir une vision globale des facteurs influençant la gestion forestière et d'avoir une réflexion croisée sur les moyens de favoriser la biodiversité en maintenant ou améliorant la production de bois.



Poster n° 5 : **Restaurer les continuités écologiques par l'approche de l'éco-éthologie**



Olivier Pichard
Anasthasia Sanchez de Launay

La fragmentation du territoire par les infrastructures a particulièrement impacté la faune en France et plus généralement en Europe. La construction de routes, voies ferrées, canaux a conduit à une perte de continuité écologique. Sur la base d'une analyse bibliographique, le Cerema Hauts-de-France a produit un guide permettant de recenser les principaux critères éco-éthologiques à prendre en compte pour restaurer la continuité écologique au droit d'ouvrages de franchissement d'infrastructures de transport terrestre.

L'éco-éthologie est l'étude du comportement animal lui permettant de maximiser sa survie et sa reproduction lorsqu'il interagit avec un environnement donné. L'objectif du guide est de permettre aux gestionnaires d'infrastructures, non spécialisés en écologie, de faire un diagnostic de la transparence écologique de leurs ouvrages, à partir de critères simples et de leur donner des pistes pour améliorer la continuité écologique.

Voici quelques exemples des principaux critères analysés :

- Bruit et intensité du trafic routier ;
- Comment l'ouvrage de franchissement est-il inséré au sein de l'éco-paysage ;
- Vision : analyse de la co-visibilité, de la pollution lumineuse... ;
- Goût et odorat : quels sont les éléments susceptibles de perturber ces sens chez un animal ;
- Structure et type de végétation et de sol ;
- Approche espèces : analyse de la présence d'espèces patrimoniales mais aussi des interactions inter et intraspécifiques (prédation, compétition, dérangement, etc.).

Une première étape vise à identifier l'ensemble des critères susceptibles d'altérer ou de rompre la continuité écologique. Une fois ces critères identifiés, un questionnaire permet de trouver des solutions simples et autant que possible peu coûteuses pour améliorer la fonctionnalité écologique des ouvrages de franchissement d'infrastructures existants.



Poster n° 6 : Optimisation de l'impact sonore d'un parc éolien par monitoring acoustique

Alexandre Credoz



Notre bureau d'étude acoustique a récemment développé une méthode de mesure et d'analyse des émergences sonores d'un parc éolien au niveau des voisinages. Cette méthode, appelée ALESIA (ALgorithme d'Extraction de Signature Acoustique) est non intrusive dans la mesure où elle ne nécessite pas d'arrêts machine, continue et permet en temps réel de mesurer la contribution sonore du parc par rapport au résiduel. Elle est basée sur la reconnaissance de signatures acoustiques d'un parc éolien.

L'avantage pour un exploitant est d'éviter l'arrêt machine, donc la perte d'exploitation ainsi qu'obtenir deux fois plus de points de mesure que la méthode réglementaire. Cette méthode puissante et innovante a été testée et éprouvée sur des parcs existants sur une période courte. Nous démarrons une campagne de mesure longue (3 mois minimum) avec EPURON sur un parc en exploitation (Parc éolien du Mélier dans la Somme). L'objectif est de suivre de manière fine les émergences éventuelles du parc dans les Zones à Émergence Réglementée et d'en déduire des optimisations possibles des plans de bridage en place afin de réduire les nuisances sonores et les pertes d'exploitation.

Une mesure continue sur de longues périodes permet de détecter de nouvelles classes homogènes et des tendances notamment sur le bruit résiduel : par exemple le dimanche de 8 h à 10 h le bruit résiduel est plus faible que le reste de la semaine à la même heure donc le plan de bridage devrait si nécessaire être renforcé ; *a contrario* les jours de la semaine hors dimanche de 7 h à 9 h le bruit résiduel est plus important que de 9 h à 16 h ce qui permettrait de minimiser les plans de bridage tout en restant conforme du point de vue réglementaire. Cette méthode permet également de prendre en compte la saisonnalité, notamment l'impact de la végétation dans le bruit résiduel.



Poster n° 7 : **Retour d'expérience sur la compensation écologique dans le Bade-Wurtemberg (Allemagne)**

Adeline Bas
Esther Dihm
Sandra Clermont



EUROPEAN INSTITUTE FOR ENERGY RESEARCH

La séquence Éviter-Réduire-compenser a été introduite la même année dans la réglementation allemande et française par les premières lois relatives à la protection de la nature en 1976. On observe une évolution similaire dans la mise en œuvre de la compensation écologique dans les deux pays avec néanmoins une pratique plus ancienne pour l'Allemagne. Les organisations planifiées (réserve foncière) et mutualisées (du type Site Naturel de Compensation) sont apparues dès la fin des années 1990 en Allemagne alors qu'il faut attendre les années 2010 pour les voir émerger en France. L'analyse du système allemand et de ces évolutions peut apporter un éclairage sur la mise en œuvre de la compensation en France qui tend aujourd'hui vers une compensation davantage planifiée et mutualisée.

La pratique de la compensation étant très diverse d'un Land à l'autre du fait de l'autonomie accordée à chaque Land dans la mise en œuvre de ses politiques environnementales, nous concentrerons notre analyse sur le Land du Bade-Wurtemberg, limitrophe de l'Alsace.

À partir d'une revue de la littérature allemande et internationale, et sur la base d'entretiens avec des acteurs de la compensation du Bade-Wurtemberg, nous présenterons tout d'abord l'évolution de la mise en œuvre de la compensation depuis les années 1990, ainsi que les moteurs qui ont conduit à une forme de compensation mutualisée et anticipée. Puis, nous exposerons comment la mise en œuvre de la compensation est déclinée à une échelle territoriale (selon le découpage administratif du Land, par ordre croissant : Gemeinde, Stadtkreis et Landkreis, Regierungspräsidium). Ces éléments seront mis au regard de la pratique actuelle de la compensation en France.



Poster n° 8 : Mesure de réduction : protection des milieux aquatiques en phase chantier

Loïc Lecapitaine
Guillaume Felzinger

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Les milieux aquatiques sont particulièrement vulnérables lors des chantiers. Ce poster présente donc les « bonnes pratiques environnementales » à mettre en œuvre. Il vise ainsi à rappeler le second volet de la séquence ERC, à savoir les mesures de réduction des impacts liés à des installations, ouvrages, travaux et activités.

Du défrichage préalable aux premiers terrassements ou à la remise en état du site, la phase de chantier liée à la réalisation d'un projet présente des risques importants de dégradation voire de destruction des milieux naturels. Parmi ces derniers, les zones humides ou les cours d'eau sont particulièrement susceptibles d'être impactés, notamment par des flux de polluants produits au cours des opérations (sédiments, bétons, hydrocarbures, etc.).

Or, des solutions existent aujourd'hui pour anticiper et réduire ces risques. Le poster présente des retours d'expérience en Hauts-de-France s'appuyant sur le travail mené ces dernières années par l'AFB, le Cerema, le MTES, les bureaux d'études Biotope et Grena Consultant, ainsi que de très nombreux acteurs des travaux publics sur cette problématique.

3 grandes thématiques sont successivement abordées :

- Anticipation des risques des chantiers sur les milieux aquatiques (plan de respect de l'environnement, schéma d'installation environnementale et phasage du chantier, approche multi-barrières) ;
- Lutte contre l'érosion des sols décapés, gestion des écoulements superficiels et traitement des sédiments ;
- Gestion des hydrocarbures, bétons et autres sources potentielles de pollutions physico-chimiques.



Poster n° 9 :
Biodiversité et nouvelles technologies :
ENGIE à la recherche de Busards Saint-Martin

Pauline Millot,
Caroline de Zutter



Et si les nouvelles technologies pouvaient contribuer à sauver la biodiversité ?

Spécialisé et pionnier dans l'éolien, le solaire et les énergies marines, ENGIE Green propose des approches mixtes innovantes et adaptées à chaque territoire basées sur une expertise complète indispensable à la création et à la performance des parcs (cartographie, ressource, acoustique, juridique, biodiversité, génie électrique et mécanique, management des opérations de construction, supervision, exploitation et maintenance).

Dans l'élaboration et l'exploitation de ses parcs éoliens, ENGIE Green met en place des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

L'une des espèces cibles de ces mesures est le Busard Saint-Martin, rapace emblématique des plaines agricoles françaises, où il niche à même le sol. Ces espaces artificiels (blé, orge, seigle, luzerne, ray-grass, etc.), sont généralement denses et s'étendent sur de vastes surfaces : pour les busards, c'est un milieu protecteur particulièrement apprécié mais pour les naturalistes qui cherchent à localiser les nids pour mieux les protéger c'est une difficulté supplémentaire.

Améliorer la reconnaissance et l'identification des nids de busards dans les espaces agricoles est un sujet d'intérêt pour les opérateurs de parcs éoliens. C'est pour cela qu'ENGIE Green a sollicité le CRIGEN, le centre de recherche corporate de R&D et d'expertise du groupe ENGIE qui mène des projets opérationnels en R&D et met au point des pilotes pour les unités opérationnelles.

Le CRIGEN a proposé un projet de recherche s'appuyant sur l'utilisation des drones pour photographier de grandes surfaces et sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour identifier dans les images capturées la présence de nids. Le travail d'étiquetage des images pour alimenter l'apprentissage de la machine est une étape clé de l'expérimentation.

Le poster présentera la problématique en images, la méthodologie mise en œuvre et les premiers résultats basés sur l'expérimentation menée au printemps 2019.



Poster n° 10 : **Une stratégie sur le long terme en faveur de la biodiversité en domaine portuaire**

Christine Dobroniak



Grand Port Maritime de Dunkerque

Le Schéma Directeur du Patrimoine Naturel (SDPN) traduit la volonté de Dunkerque-Port de préserver des secteurs à valeur écologique et de mener une politique responsable d'aménageur gestionnaire de milieux naturels, complémentaire au développement de ses activités portuaires et industrielles. Pour que la biodiversité ne s'oppose plus au développement économique.

Depuis plusieurs années, Dunkerque-Port, troisième port de France, a pris conscience des conséquences de ses activités sur l'environnement et a développé des engagements et actions en faveur d'un meilleur management environnemental, repris dans son Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PA2D), complété sur le volet biodiversité par un Schéma Directeur du Patrimoine Naturel (SDPN), démarche inédite et itérative.

A partir d'inventaires faune, flore et habitats, le SDPN a établi l'intérêt écologique du territoire portuaire et l'a croisé avec ses prochains programmes d'aménagement. Finalement, ce sont des espaces sanctuarisés et corridors écologiques, définis soit à partir de milieux à fort enjeu et fort potentiel qui seront conservés, soit à partir de milieux dégradés. En outre, la stratégie intègre les Trames Vertes et Bleues de l'agglomération dunkerquoise. Aujourd'hui, ce sont près de 20 % du SDPN qui ont été réalisés au gré de l'avancée des opérations d'aménagement portuaire, dont 155 ha font d'ores et déjà l'objet d'un plan de gestion.

Pour le mettre en œuvre, Dunkerque-Port s'appuie sur la restauration d'écosystèmes par une mosaïque d'habitats, à l'image des récents aménagements de corridors éco-paysagers sur des terres agricoles ainsi que des lagunes sur friches portuaires. Son approche intègre la concertation voire la co-production pour répondre aux diverses attentes écologique, économique, sécuritaire et paysagère. D'autre part, les projections actuelles en matière de changement climatique et d'élévation du niveau marin obligeant à reconsidérer la protection des zones littorales dont il a la charge, Dunkerque-Port envisage une gestion durable du trait de côte. Ainsi, le confortement par rechargement de la digue des Alliés associé à une plus-value écologique et paysagère, a installé les prémices pour une renaturation à plus grande échelle des infrastructures et digues portuaires.



Poster n° 11 : Exemples de mesures ERc mises en place sur des parcs éoliens terrestres en exploitation



Chloé Santin
Alix Riedel

✓ Mesure de réduction du risque de collision du Goéland cendré mise en place sur le parc éolien du chemin d'Avesnes à Iwuy (Nord)

- Problématique : Goélands présents sur la zone d'étude et site de nidification non loin ;
- Mesure : Maintien de secteurs favorables à l'alimentation du Goéland cendré ;
- Objectif : Réduire le risque de collision du Goéland cendré, en période de reproduction, en maintenant des secteurs favorables à son alimentation ;
- Protocole : S'assurer de la disponibilité de parcelles favorables à l'alimentation du Goéland cendré au cours de sa période de reproduction ;
- Résultats : Le suivi du Goéland cendré a été réalisé en 2018. Les cultures effectivement mises en place étaient du blé, de la pomme de terre, de la luzerne, des fèves et de la betterave. En 2018, la population de Goéland a augmenté par rapport à 2014. On observe que les parcelles mises en place ont été utilisées par les Goélands.

✓ Mesure de compensation de milieux humides sur le parc éolien de Touvent (Mayenne)

- Problématique : Impact de 0,14 ha de zones humides (au sens réglementaire) lors de la construction du parc ;
- Mesure : Réhabilitation d'une mare ;
- Objectif : Compenser l'impact sur cet habitat en restaurant la valeur écologique d'une mare existante à proximité du projet ;
- Protocole : Cette mesure a été confiée à l'association locale CPIE Mayenne-Bas-Maine pour un curage de la mare ciblée, très envasée. Afin de préparer correctement le site, des travaux d'élagage ont été entrepris puis des travaux de restauration sous la surveillance d'un expert-écologue de l'association chargé de suivre le chantier ;
- Résultats : Les travaux ont eu lieu en fin d'année 2018, la mare est actuellement fonctionnelle après un remplissage naturel.

✓ Mesure d'accompagnement concernant l'avifaune de plaine (Busards cendré et Saint-Martin, Oedicnème et Vanneau huppé) sur le parc éolien de Dizy-le-Gros (Aisne) : suivi comportemental, recherche des nids assistée par drone et protection de nichées

- Problématique : Présence de Busards en nidification au sein et à proximité de la zone de projet ;
- Mesure : Suivi des comportements de Busards et protection des nichées ;
- Objectif : Maintien de la population locale de Busard Saint-Martin en agissant avec les agriculteurs pour la protection des nids et des jeunes ;
- Protocole : Suivis des parades nuptiales et repérage des secteurs de nidification + confirmation visuelle par drone, puis actions de sensibilisation auprès des agriculteurs concernés et protection physique des nids avant la moisson ;
- Résultats : La recherche de nids en 2019 a permis de protéger 2 nids de Busard cendré grâce au concours des exploitants agricoles concernés.



Poster n° 12 :
Démarche ERc pour la prise en compte de la colonie de Sternes pierregarins présente sur le site nucléaire de Gravelines

Charles Gosset
Aurore Rezette
Myriam Comoy



Depuis plus d'une décennie, une colonie de Sterne pierregarin est présente sur la commune de Gravelines dans un contexte industriel fortement marqué (ferme aquacole, site nucléaire de Gravelines, port de Dunkerque, terminal méthanier, etc.). Elle se reproduit sur des toitures de la ferme aquacole, ces dernières lui offrant un habitat de reproduction atypique, cependant favorable.

En 2017, la colonie s'est scindée en deux parties, dont une partie est venue s'installer sur un ouvrage industriel du site nucléaire de Gravelines, appelé « Gabionnade », nécessaire notamment pour les activités de surveillance et de maintenance du site. Des mesures d'évitement et de réduction ont été mises en place pour minimiser l'impact des activités humaines sur la reproduction des oiseaux, entraînant des adaptations de ces activités.

L'enjeu écologique de cette colonie de Sterne pierregarin, reconnu comme très fort localement et régionalement, ainsi que les exigences d'exploitation du site nucléaire de Gravelines ont motivé EDF, en concertation avec les services de l'État et des experts locaux, à proposer dans le cadre d'une demande de dérogation, le report de la colonie de Sterne pierregarin présente sur la « Gabionnade » vers un habitat plus approprié et pérenne lui garantissant de bonnes conditions d'accueil pour sa reproduction.

L'aménagement de la parcelle retenue va être réalisé pour permettre un report de la colonie à partir de 2020. Cependant, au vu des enjeux écologiques sur cette colonie, la parcelle a été partiellement aménagée dès le printemps 2019 (fauche, installation de leurres, etc.). Les premiers résultats montrent l'installation de nombreux couples sur cette parcelle et la naissance de poussins, confirmant l'intérêt de cette parcelle comme un habitat favorable pour la Sterne pierregarin. Un suivi écologique de la population et une gestion de la parcelle seront mis en place.



**Poster n° 13 :
ERc et Services écosystémiques**



Philip Roche
Sylvie Campagne

[Le résumé n'a pas été communiqué]



Annexe : détail des séances



Lundi 25 novembre – 11h30 – Séquence 1

Lundi 25 novembre – 14h00 – Séquence 2

Lundi 25 novembre – 15h00 – Séquence 3

Lundi 25 novembre – 16h00 – Séquence 4

Mardi 26 novembre – 10h30 – Séquence 5

Mardi 26 novembre – 14h00 – Séquence 6

Mardi 26 novembre – 15h00 – Séquence 7



Lundi 25 novembre – 11h30 – Séquence 1



Sujet :

Mots clés :

Intervenant(s) :

<p>Amphi Jules Verne</p> <p>La démarche d'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, le bon moment pour rechercher l'évitement</p> <p><i>Procédure réglementaire. Évaluation environnementale. Anticipation. Planification. Évitement</i></p> <p>Jean-Noël SAUSSOL et Caroline CALVEZ-MAES</p>  <p>PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE</p>	<p>Visio-conférence</p> <p>Organiser des manifestations sportives de pleine nature en appliquant la séquence ERc</p> <p><i>Concertation. Évènementiel. Montée en compétences. Sports nature. Développement maîtrisé</i></p> <p>Jérémy DECROIX et Ludovic PELCZYK</p>   <p>CDOS PAS-DE-CALAIS</p>	<p>Ducange</p> <p>Flore et faune de nos campagnes : intégrez-les aussi dans les projets !</p> <p><i>Espèces sauvages. Nature ordinaire. Trame verte. Gestion de l'espace rural. Actions</i></p> <p>Jean-Christophe HAUGUEL et Rudy PISCHIUTTA</p>  	<p>Lhommond</p> <p>Procédures et Nomenclature IOTA (Installations. Ouvrages. Travaux, et Activités), la modernisation et la simplification, ça continue</p> <p><i>IOTA. Autorisation. Déclaration. Nomenclature</i></p> <p>Ludovic DEMOL</p>  <p>PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE</p>	<p>Amphi Macé</p> <p>Appréhender les zones humides : quelles dimensions intégrer pour une mise en œuvre pertinente de la séquence ERc ?</p> <p><i>Zones humides. Outils</i></p> <p>Luc BABKA</p>  <p>ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT</p>	<p>Lefebvre</p> <p>Quelles vocations pour les friches urbaines ?</p> <p><i>Friches. Renouvellement urbain. Biodiversité en ville. Étalement urbain. Foncier</i></p> <p>Yvan PERROUX</p>  <p>PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE</p>	<p>Dallery</p> <p>De la pollution lumineuse à la trame noire</p> <p><i>Pollution lumineuse. Trame noire. Nuisances lumineuses. Trame verte et bleue. Espèces nocturnes</i></p> <p>Olivier PICHARD</p> 	<p>Amphi CPM</p> <p>Obligation réelle environnementale (ORE), un outil de pérennisation de mesures</p> <p><i>Outil foncier. Contractualisation. Pérennisation. Engagement</i></p> <p>Julie BABIN et Pascal BARGIARELLI</p>  
---	--	--	---	--	--	---	--



Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

La démarche d'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, le bon moment pour rechercher l'évitement

La démarche d'évaluation environnementale doit être menée pour certains documents d'urbanisme et doit permettre de rechercher l'évitement des impacts sur l'environnement et la santé, à défaut les réduire et les compenser.

La planification est en effet une phase essentielle pour anticiper les projets d'aménagement du territoire et s'inscrire pleinement dans la phase d'évitement.

Les collectivités, leurs conseillers trouveront lors de cette séance des réponses utiles pour mener la démarche d'évaluation environnementale permettant d'aboutir à un impact négligeable dans leur schéma de cohérence territoriale ou leur plan local d'urbanisme, intercommunal ou communal.

Un retour des recommandations récurrentes faites par la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) dans ses avis sera présenté.

À consulter en amont : connaissance réglementaire de l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme et plus généralement des procédures relatives aux documents d'urbanisme

DREAL : la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement est un service déconcentré du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de la Cohésion des territoires. Placée sous l'autorité du préfet de région, elle pilote les politiques de développement durable ainsi que celles du logement et de la ville. Le pôle autorité environnementale est chargé de l'instruction des décisions de cas par cas et des avis de l'autorité environnementale pour la mission régionale de l'autorité environnementale et pour le préfet de région (décision de cas par cas sur les projets).

<https://tinyurl.com/ERC-DREAL-IDDEE>

Lundi 25 à 11h30

Mini-conférence

Aménagements

Procédure
Évaluation
environnementale
Anticipation
Planification
Évitement

Intervenant(s) :

**Caroline CALVEZ-
MAES et Jean-Noel
SAUSSOL**

DREAL Hauts-de-
France, Service IDDEE



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE



Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Organiser des manifestations sportives de pleine nature en appliquant la séquence ERc

Comment faire pour prévoir des manifestations de sports de nature attractives et durables ? Exemple en Pas-de-Calais.

Organiser une manifestation sportive de pleine nature est une affaire de passionné qui peut vite tourner au « casse-tête », à l'image des diverses dimensions (administratives, environnementales, sécuritaires, etc.) à prendre en compte. Ce besoin de lisibilité et d'efficacité dans les démarches préalables a été très vite identifié par la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) du Pas-de-Calais, qui a apporté une première réponse, en publiant en 2017, le « guide pratique de l'organisateur de manifestation sport & nature ».

En complément d'un guide téléchargeable et d'un module numérique permettant à l'organisateur d'obtenir une réponse adaptée à ses besoins : carnet d'adresses, autorisations nécessaires, démarches administratives, enjeux environnementaux à prendre en compte, etc., le Département du Pas-de-Calais et le CDOS se sont associés en 2017 pour proposer une formation dédiée à l'organisation de manifestations sportives de pleine nature.

Elle vise les organisateurs mais aussi les services instructeurs des demandes d'autorisation et les gestionnaires d'espaces naturels.

À consulter en amont : <http://pasdecalais.fr/Sports-Loisirs/Sports-nature/Guide-pratique-de-l-organisateur-de-manifestation-sport-nature>

Les Conseils départementaux sont compétents en matière de développement maîtrisé des sports de nature, une compétence qui leur est confiée par le Code du Sport (Art. 311). Conscient du potentiel de développement de ces activités et de l'essor que connaissent ces dernières depuis quelques années, le Département du Pas-de-Calais a mis en place en 2013 sa Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI). En animant cette instance de concertation, le Département se veut être le chef de file, en matière de développement maîtrisé des sports de nature sur son territoire.

<https://tinyurl.com/ERC-PDC>

Lundi 25 à 11h30

Témoignage

Aménagements

Concertation
Événementiel
Compétences
Sports nature
Développement
maîtrisé.

Intervenant(s) :

**Jérémy DECROIX et
Ludovic PELCZYK**

Conseil départemental
du Pas-de-Calais

Comité Départemental
Olympique et Sportif 62

 **Pas de Calais**
Le Département





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Flore et faune de nos campagnes : intégrez-les aussi dans les projets !

Si l'évolution des espèces peuplant les biotopes remarquables (pelouses calcaires, tourbières, zones humides, landes, etc.) est désormais bien documentée et a fait l'objet de nombreuses publications, y compris à l'échelle régionale, il n'en est pas de même pour les espèces des milieux plus ordinaires. Or, la biodiversité subit un déclin majeur et la loi Biodiversité a fixé l'objectif de zéro perte nette de biodiversité. Diverses études comme le Suivi temporel des oiseaux communs (STOC) viennent étayer ce constat à l'échelle régionale. La liste rouge des plantes menacées des Hauts-de-France publiée en 2019 servira également utilement de socle scientifique à l'évaluation présentée.

L'objet de la présentation est d'illustrer, grâce à quelques exemples et à des données synthétiques, l'évolution récente de la faune et de la flore sauvages de milieux tels que les prairies, les cultures, etc. La réflexion permettra d'offrir des pistes pour que les décideurs et les acteurs des territoires intègrent rapidement des mesures promptes à restaurer notre biodiversité locale. Le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais a par exemple décidé de mettre en œuvre un programme pluriannuel d'actions dédié à la Faune des milieux agricoles.

À consulter en amont : <https://www.cbnbl.org/liste-rouge-flore-menacee-hauts-france>

Le Conservatoire botanique national de Bailleul, agréé par le ministère en charge de l'écologie pour les territoires des Hauts-de-France et Normandie orientale a pour objectif de garantir aux générations futures la transmission du patrimoine végétal sauvage. À cette fin, il assure plusieurs missions :

Inventaire et évaluation de la flore et des habitats ; Préservation de plantes in situ (mise en place d'opérations de gestion avec les gestionnaires locaux) et ex situ (conservation de plantes en jardin ou en banque de graines) ; Diffusion des données notamment via la banque de données Digitale2 ; Expertise technique et scientifique auprès des pouvoirs publics ; Sensibilisation de tous les publics (jardins conservatoires, formations, sorties nature, etc.).

Le Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais (GON) est une association régionale d'environ 800 adhérents, dont la vocation consiste à étudier la faune sauvage pour la faire connaître et la préserver dans ses milieux de vie. Ses actions se déploient autour de 5 objectifs spécifiques :

Améliorer la connaissance sur la faune sauvage ; Former les naturalistes ; Valoriser et diffuser la connaissance naturaliste ; Agir pour la protection de la faune dans ses milieux de vie ; Aider à intégrer la biodiversité dans les projets.

<https://tinyurl.com/ERC-GON>

<https://tinyurl.com/ERC-CBNBL>

Lundi 25 à 11h30

Mini-conférence

Connaître son territoire

Espèces sauvages
Nature ordinaire
Trame verte
Gestion de l'espace rural

Intervenant(s) : **Jean-Christophe HAUGUEL et Rudy PISCHIUTTA**

CBN de Bailleul
Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais (GON)



Conservatoire Botanique National





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Procédures et Nomenclature IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, et Activités), la modernisation et la simplification, ça continue

La récente procédure d'autorisation environnementale (2017) a été adaptée en 2018 et le sera encore avant fin 2019 ; un CERFA s'y adjoint depuis juin 2019. Des évolutions de la nomenclature IOTA sont en cours, ainsi que la dématérialisation de la procédure de déclaration. L'intervention vise à mettre à jour les connaissances des participants.

Les informations essentielles à connaître pour aborder la séance : connaissance des fondamentaux des procédures d'autorisation et de déclaration IOTA, et de sa nomenclature

À consulter en amont : Légifrance / Code de l'environnement (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20190328>) et autres textes législatifs & réglementaires (<https://www.legifrance.gouv.fr/initRechTexte.do>)

Aida / Classement thématique Eau & Milieux Aquatiques / Rubrique IOTA & Nomenclature eau (https://aida.ineris.fr/liste_documents/1/17938/1)

Sujet :

Le pôle « Planification & Gestion de l'Eau » du service Eau & Nature de la DREAL assure le rôle d'animation régionale de la police de l'eau et de la nature. À ce titre, il est un lien privilégié entre les services instructeurs des procédures de cette police et le Ministère qui élabore textes et outils en la matière.

<https://tinyurl.com/ERc-DREAL-EAU>

Mots clés :

Intervenant(s) :

Lundi 25 à 11h30

Mini-conférence

Milieux et espèces
aquatiques

IOTA
Autorisation
Déclaration
Nomenclature

Intervenant(s) :
Ludovic DEMOL

DREAL Hauts-de-France, Service Eau et Nature





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Appréhender les zones humides : quelles dimensions intégrer pour une mise en œuvre pertinente de la séquence ERc ?

Lundi 25 à 11h30

Témoignage

Le résultat de contrôles de mesures compensatoires débouche parfois sur des non-conformités et une non atteinte des obligations de résultat. L'analyse montre systématiquement que la caractérisation d'une zone humide, de ses fonctionnalités et du niveau des services rendus est fondamentale pour une bonne mise en œuvre de la séquence ERc.

Retour d'expérience sur des contrôles de mesures compensatoires, analyse des non-conformités, mise en évidence de l'importance de la phase de co-construction d'un projet.

Milieux et espèces
aquatiques

Zone humide
Fonctionnalités
Services rendus
Contrôles
Prescriptions

L'Agence française pour la biodiversité (AFB) est un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire. Elle a été créée au 1er janvier 2017 par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

L'Agence française pour la biodiversité exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de : la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

Elle vient en appui aux acteurs publics mais travaille également en partenariat étroit avec les acteurs socio-économiques.

Elle a aussi vocation à aller à la rencontre du public pour mobiliser les citoyens en faveur de la biodiversité.

En matière d'espaces protégés : l'Agence gère les neuf parcs naturels marins et le sanctuaire de mammifères marins Agoa aux Antilles ; elle est opératrice et animatrice de sites Natura 2000 en mer ; les parcs nationaux sont rattachés, par décret, à l'Agence. Des synergies fortes sont mises en place avec eux.

Intervenant(s) : **Luc
BABKA**

AFB

<https://tinyurl.com/ERC-AFB>

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Quelles vocations pour les friches urbaines ?

La thématique des friches urbaines occupe désormais une place majeure dans la politique urbaine. Malgré des noms ou des définitions diverses, des caractéristiques communes émergent : elles sont dépourvues d'usage officiel, elles sont temporaires et situées en zone urbaine. Cela permet de retrouver des friches urbaines dans toutes les villes quelle que soit leur typologie.

Un premier constat peut être dressé : dans un contexte de croissance urbaine, les friches sont généralement destinées à être bâties alors que dans un contexte de désurbanisation, la quantité de friches s'accroît de manière continue. Cette dynamique opposée partage néanmoins une problématique commune : la question de la vocation des friches urbaines est le plus souvent éludée. Soit la friche est destinée à du bâti à cause de pression foncière et de limitation d'étalement urbain soit elle est destinée à tout autre forme tant qu'elle est résorbée mais sa vocation n'est jamais interrogée.

Or la vocation des friches urbaines semble être le point primordial à aborder sur la question du traitement des friches urbaines. Vocation qui peut se décliner en trois axes de réflexion :

Usages informels et représentation pour les habitants ;

Réservoir de biodiversité ;

Place dans l'évolution des villes : enjeux fonciers et urbanistiques.

L'intervention se déroulera sous la forme d'un atelier se concentrant sur un seul axe afin de faire émerger des idées communes sur la vocation des friches.

À consulter en amont : connaissances générales et basiques sur les friches urbaines

Connaissances sur l'un des trois sujets suivants : sociologie, biodiversité, urbanisme

DREAL : la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement est un service déconcentré du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de la Cohésion des territoires. Placée sous l'autorité du préfet de région, elle pilote les politiques de développement durable ainsi que celles du logement et de la ville. Chargée notamment d'animer les services de l'État sur ce sujet, la DREAL a pour rôle de faciliter l'action des services départementaux de l'État sur la question de la limitation de la consommation d'espace et la mise en œuvre du zéro-artificialisation nette.

<https://tinyurl.com/ERC-DREAL-SECLAT>

Lundi 25 à 11h30

Atelier

Milieux et espèces

terrestres

Friches
Renouvellement urbain
Biodiversité en ville
Étalement urbain
Foncier

Intervenant(s) : **Yvan
PERROUX**

DREAL Hauts-de-
France, Service ECLAT





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

De la pollution lumineuse à la trame noire

Le rapport de l'IPBES publié en mai dernier a mis en évidence que 1 million d'espèces sont menacées d'extinction dans le monde. Les zones urbaines ont plus que doublé depuis 1992, la pollution lumineuse est un des facteurs responsables de la perte de biodiversité. La réduction des nuisances lumineuses est un des objectifs des lois Grenelle de l'environnement de 2007 et de reconquête de la biodiversité de 2016. Cet atelier a pour objectif de définir ce qu'est une pollution lumineuse, ses conséquences sur la biodiversité et de donner des solutions pour agir concrètement à sa réduction.

Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ou Cerema est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle conjointe du ministre de la transition écologique et solidaire, et du ministre de la cohésion des territoires. Le Cerema développe des relations étroites avec les collectivités territoriales qui sont présentes dans ses instances de gouvernance.

<https://tinyurl.com/ERC-CEREMA>

Lundi 25 à 11h30

Atelier

Espaces urbains

Pollution lumineuse
Trame noire
Nuisances lumineuses
Trame verte et bleue
Espèces nocturnes

*Intervenant(s) : Olivier
PICHARD*

Cerema Nord Picardie





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Obligation réelle environnementale (ORE), un outil de pérennisation de mesures

L'ORE est nouvel outil foncier de préservation de l'environnement créé par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Ce nouveau contrat au service de la biodiversité a pour effet d'attacher des pratiques au foncier. La nature contractuelle de l'outil permet de l'adapter aux besoins du territoire et d'assurer une pérennité des mesures choisies et définies avec le propriétaire.

Véritable outil de la préservation volontaire de la biodiversité, l'ORE peut aussi servir de support juridique aux mesures imposées dans le cadre de la séquence ERc.

À consulter en amont : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide-methodologique-obligation-reelle-environnementale.pdf>

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels représente les 29 Conservatoires d'espaces naturels. Le réseau des conservatoires d'espaces naturels rassemble plus de 1 000 salariés. 800 conservateurs bénévoles, accueille sur ses 3 442 sites plus de 5,7 millions de visiteurs et gère 175 052 ha.

L'agence Française pour la Biodiversité a chargé la Fédération des Conservatoires de mener une mission d'expérimentation en matière d'ORE et d'animer un réseau d'acteurs.

Au sein de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la transition écologique et solidaire, le bureau des outils territoriaux de la biodiversité a plus particulièrement pour missions :

1. L'élaboration et le pilotage de la politique nationale de constitution du réseau de sites Natura 2000, ainsi que sa gestion en milieu terrestre, en appui aux services déconcentrés ;
2. L'élaboration et l'animation de la politique des parcs naturels régionaux ;
3. Au-delà de ces missions principales, le bureau est également chargé d'élaborer et suivre la mise en œuvre des textes réglementaires relatifs aux conservatoires d'espaces naturels, en relation avec la fédération nationale des conservatoires d'espaces naturels ou encore de suivre la mise en œuvre des Obligations Réelles Environnementales (ORE).

<https://tinyurl.com/ERc-CEN>

<https://tinyurl.com/ERc-MTES>

Lundi 25 à 11h30

Mini-conférence

Pérennisation des mesures

Outil foncier
Contractualisation
Pérennisation
Engagement

Intervenant(s) : **Julie BABIN et Pascal BARGIARELLI**

Fédération des CEN et
Ministère de la
Transition Écologique
et Solidaire



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Lundi 25 novembre – 14h00 – Séquence 2

<p>Amphi Jules Verne</p> <p>Le Plan Paysage : un outil au service des élus pour appliquer l'évitement et la réduction aux projets de territoire</p> <p><i>Qualités paysagères. Planification. Coconstruction. Evitement. Territoire</i></p>	<p>Ducange</p> <p>Modéliser pour anticiper l'aménagement du territoire et planifier la gestion de l'espace</p> <p><i>Anticipation. Planification. Evitement. Modélisation. Espèces</i></p>	<p>Lhommond</p> <p>Un opérateur de compensation garant de la pérennité et de l'efficacité des mesures environnementales</p> <p><i>Compensation. Pérennité. Additionnalité. Mesures</i></p>	<p>Amphi Macé</p> <p>Mesures de réduction lors de travaux de restauration de la continuité écologique aquatique</p> <p><i>Mesures de réduction. Phase chantier. Rétablissement de la continuité écologique. Impacts</i></p>	<p>Lefebvre</p> <p>Retour d'expérience sur la réalisation des mesures ERc en carrière</p> <p><i>Mesures. Carrière. Retour d'expérience</i></p>	<p>Amphi CPM</p> <p>Comment le recyclage foncier contribue à éviter la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers</p> <p><i>Renouvellement urbain. Désartificialisation. Contractualisation. Démolition. Renaturation</i></p>	<p>Amphi Parmentier</p> <p>Nouvelles techniques d'inventaires : panorama et exemple du radar</p> <p><i>Technologie. Précautions. Expertises. Espèces</i></p>
<p>Sophie GERIN et Catherine HAEGHAERT</p>   	<p>Jules BOILEAU et Sylvain MOULHERAT</p> 	<p>Mathieu RIVET</p> 	<p>Sophie TUAUX</p> 	<p>Julien FOURIER et Charlotte KLING</p> 	<p>Guillaume LEMOINE</p> 	<p>Olivier PICHARD puis Willy SCHRAEN</p>   

Sujet :

Mots clés :

Intervenant(s) :



Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Le Plan Paysage : un outil au service des élus pour appliquer l'évitement et la réduction aux projets de territoire

Le paysage et le cadre de vie sont partagés par tous. Leurs qualités et leurs dysfonctionnements ou dégradations ont un impact fort sur la qualité de vie des habitants et sur l'attractivité des territoires. Le Plan Paysage offre l'opportunité d'identifier ces qualités et ces défauts pour nourrir un projet de territoire à la fois transversal (urbanisation, agriculture, développement économique, mobilités, nature, loisirs, etc.) et co-construit avec les différents acteurs qui font vivre et évoluer ce territoire (habitants, élus, associations, promoteurs, développeurs, entreprises, services de l'État, etc.).

Cet outil permet ainsi d'appliquer l'évitement et la réduction aux futurs projets quels qu'ils soient (extensions urbaines, aménagements commerciaux, aménagements touristiques, projets de transition énergétique, etc.), notamment lorsqu'ils sont traduits dans les documents d'urbanisme.

Des exemples d'éléments du SCOT et d'actions concrètes issus du Plan Paysage du Grand Douaisis seront présentés pour illustrer cette démarche à la fois ambitieuse et profitable pour chaque territoire.

Le Syndicat Mixte du SCOT du Grand Douaisis a été lauréat de l'appel à projet Paysage lancé par le Ministère de l'Environnement en 2015. La DREAL Hauts-de-France accompagne financièrement et techniquement le Syndicat Mixte pour l'élaboration du Plan Paysage.

<https://tinyurl.com/ERC-DOUAISIS>

<https://tinyurl.com/ERC-DREAL-PSP>

Lundi 25 à 14h

Mini-conférence

Aménagements

Qualités paysagères
Planification
Co-construction
Évitement
Territoire

*Intervenant(s) : **Sophie GERIN et Catherine HAEGHAERT***

DREAL Hauts-de-France,
Syndicat Mixte du
SCOT du Grand
Douaisis





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Modéliser pour anticiper l'aménagement du territoire et planifier la gestion de l'espace

En s'appuyant sur le paysage et les besoins des espèces, il est possible de représenter les déplacements qui ont lieu sur un territoire. Cette modélisation permet d'identifier les opérations de préservation, de restauration de milieux mais aussi les actions de protection à mettre en place localement.

Une fois les principes présentés, et donc les besoins de connaissance nécessaires à l'application de l'outil, il s'agira de présenter les perspectives apportées par SimOïko sur un territoire par le biais de retours d'expériences.

Créée en septembre 2012 par deux docteurs en écologie. TerrOïko est une entreprise innovante de l'ingénierie écologique spécialisée dans l'application des nouvelles technologies aux problématiques écologiques. C'est à partir de ses travaux de R&D que TerrOïko conçoit des produits et services adaptés aux besoins des acteurs de la biodiversité dans un objectif d'améliorer la qualité de leurs projets et leur maîtrise des coûts et des délais.

A l'image des simulateurs industriels permettant de créer des réalités virtuelles pour s'affranchir du test empirique, le simulateur SimOïko offre, pour la première fois, dans le domaine de l'ingénierie écologique, la possibilité de simuler la biodiversité.

<https://tinyurl.com/ERC-TERROIKO>

Lundi 25 à 14h

Témoignage

Connaître son territoire

Anticipation
Planification
Évitement
Modélisation
Espèces

*Intervenant(s) : Jules
BOILEAU et Sylvain
MOULHERAT*

Terroïko





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Un opérateur de compensation garant de la pérennité et de l'efficacité des mesures environnementales

L'application de la séquence ERc donne la priorité à l'évitement. A l'issue de la démarche itérative, il est possible que certains impacts ne puissent être ni évités, ni réduits. Dans ce cas, des mesures compensatoires doivent être définies. Tout porteur de projet a alors une obligation de résultats et se doit de présenter dans son dossier (évaluation environnementale, dérogation au titre des espèces protégées, etc.) une description suffisamment détaillée des mesures permettant de garantir à la fois la pérennité mais aussi l'efficacité des mesures. Un « opérateur de compensation » peut assurer la conception, la validation, la mise en œuvre, le suivi et la pérennité des mesures compensatoires. Quelles sont les spécificités d'un opérateur de compensation ? Quelle place l'opérateur de compensation a-t-il dans la conception et la vie des mesures ?

À consulter en amont : loi relative à la protection de la nature de 1976 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068553>

Loi août 2016 de la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages codifiée dans le code de l'environnement : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033016237&categorieLien=id>
Plan Biodiversité : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/18xxx_Plan-biodiversite-04072018_28pages_FromPdf_date_web_PaP.pdf

Créée en 2007, CDC Biodiversité met en place des actions concrètes en faveur de la biodiversité et en assure la gestion pérenne. Grâce à une triple expertise écologique, foncière et financière, elle engage des actions de restauration et préservation de la biodiversité, et de gestion d'espaces naturels. Elle propose des solutions globales et adaptées aux besoins des acteurs publics et privés en matière de biodiversité. CDC Biodiversité tient les engagements de long terme des aménageurs pour leurs actions de compensation après qu'ils aient évité et réduit au mieux leurs impacts. Pionnière et innovante sur les métiers liés à la compensation écologique, zone humide ou forestière, l'entreprise accentue son travail de mise en place de nouveaux leviers permettant de concilier développement économique et biodiversité.

<https://tinyurl.com/ERc-CDC>

Lundi 25 à 14h

Témoignage

Pérennisation des
mesures

Compensation
Pérennité
Additionnalité
Mesures
Restaurer

Intervenant(s) :
Mathieu RIVET

CDC Biodiversité

CDC BIODIVERSITÉ | 



Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Mesures de réduction lors de travaux de restauration de la continuité écologique aquatique

Des mesures de réduction des impacts peuvent être prises en phase chantier lors de travaux de restauration de la continuité écologique en cours d'eau. Il s'agira de présenter la méthodologie de mise hors et en eau de nouveaux lits. A destination des maîtres d'ouvrage, bureaux d'études et services instructeurs.

L'Agence française pour la biodiversité est un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire, créé au 1er janvier 2017 par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. L'AFB exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

<https://tinyurl.com/ERC-AFB>

Lundi 25 à 14h

Mini-conférence

Milieux et espèces
aquatiques

Mesures de réduction
Phase chantier
Rétablissement de la
continuité écologique
Impacts

Intervenant(s) : **Sophie
TUAUX**

AFB

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Retour d'expérience sur la réalisation des mesures ERc en carrière

Lundi 25 à 14h

Des mesures ERc ont été définies sur la carrière de Boves (80) et Presles (95) lors de la réalisation du dossier de demande d'autorisation d'exploitation de la carrière en 2014. Elles ont évolué lors de leur mise en œuvre, ce qui donnera lieu à une analyse critique des mesures sur la base de l'appui d'un suivi biodiversité annuel et de l'accompagnement du CPIE de l'Aisne.

Témoignage

Quelles ont été les adaptations possibles des mesures et quelle expérience retire-t-on du terrain ?

Aménagements

Issue du rachat de HOLCIM FRANCE par le groupe CRH5, la société EQIOM GRANULATS fournit, aux entreprises spécialisées du bâtiment et du génie civil, les matériaux de construction (sables et graviers) nécessaires à la réalisation des ouvrages constituant notre cadre de vie. Son secteur d'intervention s'étend sur les régions Hauts-de-France. Île-de-France. Centre-Val de Loire. Grand Est. Bourgogne-Franche-Comté et Bénélux. EQIOM GRANULATS (France) s'intègre dans un dispositif ciment et béton prêt à l'emploi (EQIOM BÉTON) implanté dans les mêmes régions que celles citées ci-dessus.

Mesures
Carrière
Retour d'expérience

<https://tinyurl.com/ERC-EQIOM>

*Intervenant(s) : Julien
FOURIER et Charlotte
KLING*

Société d'exploitation
de carrière – EQIOM
Granulats





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Comment le recyclage foncier contribue à éviter la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers

En Nord et Pas-de-Calais, l'Établissement Public Foncier participe au renouvellement urbain en recyclant les friches urbaines et industrielles : acquisitions foncières, déconstructions voire traitement des sources concentrées de pollution des anciens espaces bâtis. En 29 années d'existence, il a ainsi traité près de 5 500 ha de friches et, chaque année, il achète environ 50 ha de terrains en déshérence pour favoriser la réalisation des projets communaux et intercommunaux sur les friches urbaines. Le but étant de faire la « ville sur la ville » et éviter ainsi la consommation de nouvelles terres agricoles et la périurbanisation. Il intervient également dans la renaturation des friches (tertils, carrières et anciennes emprises d'usines) et peut être un partenaire foncier de structures spécialisées (ex : conservatoires).

À consulter en amont : connaissance des outils de planification (SCOT, PLU) ; sensibilisation aux problématiques foncières et à la place des friches (principalement bâties) dans le milieu urbain.

EPIC de l'État, l'Établissement Public Foncier Nord - Pas-de-Calais a été créé en décembre 1990 à la demande des élus de la Région pour requalifier les friches industrielles notamment minières. Aujourd'hui, opérateur du renouvellement urbain. L'Établissement Public Foncier Nord - Pas-de-Calais est un outil foncier au service des stratégies territoriales portées par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale afin de leur permettre la réalisation leurs projets. La mission première d'un EPF est de réaliser des acquisitions foncières, éventuellement accompagnées par la déconstruction et le traitement des sources de pollution concentrée, d'anciens espaces bâtis pour avoir de l'espace disponible pour la production de logements notamment sociaux. L'EPF mène des opérations de renouvellement urbain en favorisant la densification urbaine et en luttant ainsi contre la consommation d'espaces naturels et agricoles. Il intervient également sur les fonciers économiques et des services et sur le foncier de la biodiversité et des risques.

<https://tinyurl.com/ERC-EPF-NPDC>

Lundi 25 à 14h

Mini-conférence

Espaces urbains

Renouvellement urbain
Désartificialisation
Contractualisation
Démolition
Renaturation

Intervenant(s) :

Guillaume LEMOINE

Établissement Public
Nord - Pas-de-Calais





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Nouvelles techniques d'inventaires : panorama et exemple du RADAR

Les prospections de terrain permettant d'observer la faune et la flore peuvent se heurter à certaines difficultés : accès, caractère fugace ou discret de certaines espèces, etc.

Aujourd'hui, les techniques d'inventaires évoluent.

Découvrez un panorama des nouvelles techniques d'inventaires puis écoutez le témoignage de la Fédération Régionale des Chasseurs sur l'utilisation du radar.

Cette technologie permet de mesurer des flux migratoires sur une grande échelle spatiale et temporelle sans discontinuités.

À consulter en amont : Intérêt pour les méthodologies d'inventaires et les nouvelles technologies développées.

Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ou Cerema est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle conjointe du ministre de la transition écologique et solidaire, et du ministre de la cohésion des territoires. Le Cerema développe des relations étroites avec les collectivités territoriales qui sont présentes dans ses instances de gouvernance.

La FRC Hauts-de-France mène des projets dans les domaines de la gestion et la mise en valeur des habitats naturels et de la faune sauvage. Elle a fait appel aux compétences de Naturaconsta, un cabinet indépendant d'Études et de Recherche en Écologie appliquée, pour utiliser l'outil radar.

<https://tinyurl.com/ERc-CEREMA>

<https://tinyurl.com/ERc-FRC>

Lundi 25 à 14h

Mini-conférence

Connaître son territoire

Technologie

Précautions

Expertises

Espèces

*Intervenant(s) : Olivier
PICHARD puis Willy
SCHRAEN*

Cerema Nord Picardie

Fédération Régionale
des Chasseurs





Lundi 25 novembre – 15h00 – Séquence 3



Sujet :

Mots clés :

Intervenant(s) :

<p>Amphi Jules Verne</p> <p>Que dit le droit sur les services écosystémiques ?</p> <p>Services écosystémiques. Connaissance. Prévention. Droit</p> <p>Alexandra LANGLAIS</p>  	<p>Visio-conférence</p> <p>La séquence ERc en milieu marin</p> <p>Milieu marin. Mesures</p> <p>Antonin GIMARD et Camille GILLIERS</p>  	<p>Ducange</p> <p>L'application de la séquence ERc dans les plans/ programmes et projets sur les zones boisées</p> <p>Boisements. Parcs. Haies. Alignements. Procédures</p> <p>Jérôme HOCHART</p>  <p>PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS</p>	<p>Lhommond</p> <p>Les arrêtés préfectoraux de protection : une mesure d'accompagnement aux mesures compensatoires</p> <p>Pérennité. Outil réglementaire. Mesure compensatoire. Mesure d'accompagnement</p> <p>Valérie RAEVEL</p>  <p>PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE</p>	<p>Amphi Macé</p> <p>ERc et connectivités écologiques, quels outils pour demain ?</p> <p>Trame verte et bleue. Corridors écologiques. Méthodes. Outils</p> <p>Sylvie VANPEENE et Guillaume PAPET</p> 	<p>Lefebvre</p> <p>La séquence ERc appliquée à la prévention des inondations</p> <p>Risque. Aléa. Anticipation. Vulnérabilité Résilience</p> <p>François FILIOR</p>  <p>PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE</p>	<p>Dallery</p> <p>Contrôle des prescriptions relatives aux installations classées</p> <p>Prescriptions. ICPE. Contrôle. Mesures</p> <p>Laurent COURAPIED</p>  <p>PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE</p>	<p>Amphi CPM</p> <p>L'examen au cas par cas : comment éviter les impacts et donc la soumission à étude d'impact ?</p> <p>Évitement des impacts sur l'environnement et la santé. Évaluation environnementale. Examen au cas par cas</p> <p>Annie PERETTI et Caroline CALVEZ-MAES</p>  <p>PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE</p>	<p>Amphi Parmentier</p> <p>Espèces protégées : nature de la protection et conditions de dérogation</p> <p>Protection. Espèces. Habitats. Dérogation. Instruction</p> <p>Isabelle POIRET</p>
--	---	--	---	--	--	---	--	---



Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Que dit le droit sur les services écosystémiques ?

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016 a introduit la notion de services écosystémiques soit des services rendus par les écosystèmes, sans les définir et sans donner clairement les conséquences juridiques de cette introduction. À cette absence de cadrage juridique clair, la présence de nombreuses autres terminologies, coexistant avec celle de service écosystémique, peuvent en complexifier la lecture juridique. Après un point sur la genèse de l'intégration de la notion de services écosytémiques, un focus sur la sémantique permettra donc d'identifier et distinguer les « services écosystémiques » des « services environnementaux » mais également des « fonctions ».

Les grands enjeux juridiques quant à la prise en compte des services écosytémiques seront également appréhendés sous l'angle de la réparation des atteintes environnementales comme sous l'angle de leur prévention. Quelle place les services écosystémiques peuvent-ils occuper dans la séquence ERc ? Les enjeux juridiques associés à ces services écosystémiques sont-ils les mêmes dans le cadre de la prévention que dans celui des atteintes environnementales ? S'expriment-ils de la même manière pour chaque temps de la séquence ERc ?

Déclin de la biodiversité et des services écosystémiques, changement climatique, surexploitation des ressources naturelles... L'ampleur des impacts complexes des changements globaux sont considérables. Leurs manifestations à différentes échelles spatio-temporelles questionnent fortement les capacités de réponse juridique des sociétés. C'est sur ces considérations que se situe l'axe de recherche au sein de l'IODE.

Les thématiques de recherche couvrent : droit de l'environnement et agriculture, biodiversité, paiements pour services environnementaux.

<https://tinyurl.com/ERc-IODE>

Lundi 25 à 15h

Mini-conférence

Connaître son territoire

Services écosystémiques
Connaissance
Prévention
Droit

Intervenant(s) :
Alexandra LANGLAIS

CNRS – UMR IODE

UNIVERSITÉ DE
RENNES 1





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

La séquence ERc en milieu marin

La séquence ERc est le fil conducteur de l'intégration de l'environnement dans les projets, plans et programmes, et de leur compatibilité avec les enjeux présents.

Le milieu marin est un milieu complexe au regard de ses particularités écologiques (niveaux élevés de connectivité des habitats, mobilité des espèces, caractère diffus des pressions, etc.).

Ainsi les quelques retours d'expérience montrent que les mesures de compensation en milieu marin ne permettent pas de restaurer les enjeux environnementaux à leurs niveaux pré-impact (absence de perte nette de la biodiversité art L163-1 du code de l'environnement). L'application de mesures de réduction, et surtout d'évitement (étape encore trop faiblement appliquée en milieu marin) sont donc primordiales dans le cadre de la gestion des impacts sur l'environnement marin.

L'antenne de façade représente le référent local de l'AFB pour tous les sujets concernant le milieu marin. Cette mission est conduite en lien avec le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale pour ce qui relève de son périmètre et prérogatives. Ses principales missions reposent principalement sur la mise en œuvre régionale des différentes politiques publiques de protection et de gestion du milieu marin et de reconquête de la biodiversité :
Implication dans les relations internationales et mise en œuvre de projets européens
Mise en œuvre de la Directive cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM) à l'échelle de la sous-région marine qui la concerne : contribution au plan d'action pour le milieu marin et appui à la mise en œuvre du programme de mesures

Appui à la mise en œuvre du Document stratégique de façade (DSF)
Appui à la mise en œuvre de la convention de mer régionale OSPAR
Avis et expertises pour les opérations concernant le milieu marin hors parc naturel marin.

<https://tinyurl.com/ERc-AFB>

<https://tinyurl.com/ERc-PNM-EPMO>

Lundi 25 à 15h

Atelier

Milieux et espèces
aquatiques

Mer
Biodiversité
Impacts
Mesures

Intervenant(s) :
**Antonin GIMARD et
Camille GILLIERS**

AFB
Parc naturel marin des
estuaires picards et de
la mer d'Opale

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

L'application de la séquence ERc dans les plans/programmes et projets sur les zones boisées

Les arbres isolés, les espaces verts en ville, les bosquets et les forêts sont des supports de biodiversité, des marqueurs de paysage, des éléments contributeurs de la qualité de l'air, des gisements de matériaux biosourcés et de biomasse... Comment mieux les prendre en compte dans les plans, programmes et projets, comprendre les articulations entre les différents codes (code forestier, code de l'environnement, code de l'urbanisme, etc.) ?

Le Pas-de-Calais fait partie des 10 départements dont le taux de boisement est inférieur à 10 %. Les peuplements sont constitués très majoritairement d'essences feuillues diversifiées. La forêt est, certes, modestement représentée mais les conditions de pédologie et climatique sont souvent très favorables pour la croissance des essences forestières. Dans un département avec des bassins de populations très denses, la forêt et le maillage des arbres hors forêt rendent de nombreux services écosystémiques.

La DDTM 62 (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) est une DDI (Direction Départementale Interministérielle), service déconcentré de l'État relevant du Premier Ministre, placé sous l'autorité du Préfet de Département.

Ses missions prioritaires :

Promouvoir le développement durable ; Connaître et veiller à l'équilibre des territoires urbains et ruraux ; Mettre en œuvre les politiques agricoles et développer des filières de qualité ; Prévenir les risques naturels ; Mettre en œuvre les politiques en matière d'environnement, d'aménagement, d'urbanisme, de logement, de construction et de transport.

<https://tinyurl.com/ERc-DDTM-62>

Lundi 25 à 15h

Mini-conférence

Milieux et espèces
terrestres

Boisements
Parcs
Haies
Alignements
Procédures

Intervenant(s) :

Jérôme HOCHART

DDTM 62





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Les arrêtés préfectoraux de protection : une mesure d'accompagnement aux mesures compensatoires

Le déroulement de la séquence ERc peut s'assortir de mesures d'accompagnement. Mesures ne pouvant se rattacher ni à l'évitement, ni à la réduction, ni à la compensation, elles visent à « améliorer l'efficacité ou donner des garanties supplémentaires de succès environnemental aux mesures compensatoires » (Évaluation environnementale - Guide d'aide à la définition des mesures ERc. Commissariat général au développement durable. 2018).

Les arrêtés préfectoraux de protection, outil de protection réglementaire, peuvent ainsi être mis en place au titre de mesures d'accompagnement afin, par exemple, de consolider des mesures compensatoires.

DREAL : la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement est un service déconcentré du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de la Cohésion des territoires. Placée sous l'autorité du préfet de région, elle pilote les politiques de développement durable ainsi que celles du logement et de la ville.

<https://tinyurl.com/ERc-DREAL-PNB>

Lundi 25 à 15h

Mini-conférence

Pérennisation des
mesures

Pérennité

Outil réglementaire

Mesure compensatoire

Mesure

d'accompagnement

Intervenant(s) : **Valérie
RAEVEL**

DREAL Hauts-de-
France, Service Eau et
Nature





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

ERc et connectivités écologiques, quels outils pour demain ?

Lundi 25 à 15h

Au démarrage d'une réflexion nationale, venez réfléchir avec nous sur les futures méthodes et outils dont les décideurs et maîtres d'œuvre ont besoin afin de pouvoir éviter, réduire et compenser les atteintes portées aux continuités écologiques.

Atelier

Après une rapide présentation, nous échangerons sur les besoins en méthodes d'analyses et en outils.

Aménagements

Irstea est un établissement public scientifique et technologique (EPST) sous tutelle des ministères de la recherche et de l'agriculture et en étroite collaboration avec le ministère de l'écologie. Il est reconnu pour ses travaux sur l'environnement, les risques naturels, la gestion de l'eau (ainsi que les technologies et risques associés), l'étude des écosystèmes complexes et la biodiversité.

Trame verte et bleue
Corridors écologiques
Méthodes
Outils

Parfaitement intégré dans le paysage français et européen, l'institut développe des programmes de recherche tournés vers l'action et en appui aux politiques publiques impliquant un partenariat fort avec les universités, les organismes de recherche, les acteurs économiques et les décideurs.

Irstea contribue depuis 2009 à la politique Trame verte et bleue et notamment au centre de ressources TVB.

*Intervenant(s) : Sylvie
VANPEENE et
Guillaume PAPET*

<https://tinyurl.com/ERC-IRSTEA-TVb>

IRSTEA





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

La séquence ERc appliquée à la prévention des inondations

Les opérations de compensation financière des dommages liés aux inondations justifient de travailler autrement. Les dégradations ne sont pas uniquement matérielles ; elles frappent les personnes moralement.

Quelques outils d'aménagement permettent d'éviter et de réduire les dommages sur les biens et les personnes en cas d'inondation ; ils méritent d'être appréhendés pour que l'aménagement du territoire s'inscrive dans l'anticipation des risques.

Cette séance se présentera sous la forme d'une discussion autour d'un poster.

À consulter en amont : fiche de la boîte à outil ERc...

DREAL : la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement est un service déconcentré du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de la Cohésion des territoires. Placée sous l'autorité du préfet de région, elle pilote les politiques de développement durable ainsi que celles du logement et de la ville.

<https://tinyurl.com/ERC-DREAL-PRN>

Lundi 25 à 15h

Mini-conférence

Aménagements

Risque
Aléa
Anticipation
Vulnérabilité
Résilience

Intervenant(s) :

François FILIOR

DREAL Hauts-de-France, Service Eau et Nature





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Contrôle des prescriptions relatives aux installations classées

L'arrêté d'autorisation d'une installation classée prévoit un certain nombre de mesures, dénommées « prescriptions » que l'exploitant se doit d'appliquer.

Il s'agira de s'intéresser au contrôle de ces prescriptions : qui contrôle, quelles sont les attentes, quelles sont les suites possibles d'un contrôle ?

DREAL : la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement est un service déconcentré du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de la Cohésion des territoires. Placée sous l'autorité du préfet de région, elle pilote les politiques de développement durable ainsi que celles du logement et de la ville. Le Service Risques a pour mission de réduire et de gérer les risques industriels, accidentels comme chroniques, les risques miniers, les risques hydrauliques et d'assurer la prévision des crues en s'appuyant sur des données d'hydrométrie ; il pilote l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement et s'appuie pour cela sur les unités départementales.

<https://tinyurl.com/ERC-DREAL>

Lundi 25 à 15h

Mini-conférence

Aménagements

Prescriptions
ICPE
Contrôle
Mesures

Intervenant(s) :

Laurent COURAPIED

DREAL Hauts-de-
France, Service
Risques



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE



Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

L'examen au cas par cas : comment éviter les impacts et donc la soumission à étude d'impact ?

Une procédure d'examen au cas par cas des projets a pour objet de déterminer si compte tenu des enjeux et des impacts potentiels sur l'environnement et la santé, le projet* nécessite de réaliser une étude d'impact.

Cette procédure amont et rapide (35 jours) doit permettre de démontrer que le projet a pris en compte les grands enjeux environnementaux connus du territoire et évite a priori les impacts. À défaut une démarche d'évaluation environnementale devra être menée pour définir un projet non impactant pour l'environnement et la santé, après définition de mesures d'évitement, à défaut de réduction et en dernier lieu de compensation.

* Certains projets nécessitent d'après l'article R122-2 une étude d'impact systématique, d'autres, après examen au cas par cas.

À consulter en amont : procédure d'examen au cas par cas – cerfa de cas par cas projet 14734-03 (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R52861>)
Article R122-2 et son annexe du code de l'environnement

DREAL : la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement est un service déconcentré du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de la Cohésion des territoires. Placée sous l'autorité du préfet de région, elle pilote les politiques de développement durable ainsi que celles du logement et de la ville. Le pôle autorité environnementale est chargé de l'instruction des décisions de cas par cas et des avis de l'autorité environnementale pour la mission régionale de l'autorité environnementale et pour le préfet de région (décision de cas par cas sur les projets).

<https://tinyurl.com/ERc-DREAL-IDDEE>

Lundi 25 à 15h

Mini-conférence

Aménagements

Évitement

Évaluation

environnementale

Examen au cas par cas

Intervenant(s) : Annie PERETTI et Caroline CALVEZ-MAES

DREAL Hauts-de-France, Service IDDEE





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Espèces protégées : nature de la protection et conditions de dérogation

Lundi 25 à 15h

Qu'est-ce qu'une espèce protégée ? En quoi consiste la protection ? Quelles sont les conséquences de la présence d'espèces protégées pour un projet ?

Mini-conférence

Cette séance fait un point réglementaire sur la protection des espèces et sur la procédure de dérogation : conditions à respecter, déroulement de la séquence ERc, instruction des demandes en région Hauts-de-France.

Elle s'adresse préférentiellement aux porteurs de projets d'aménagements divers qui ne sont pas soumis à étude d'impacts ou autorisation environnementale unique (communes, inter-communalités, associations, bailleurs sociaux, etc.).

Aménagements

À consulter en amont : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Protection-des-especes-animales-et-vegetales->

Protection
Espèces
Habitats
Dérogation
Instruction

DREAL : la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement est un service déconcentré du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de la Cohésion des territoires. Placée sous l'autorité du préfet de région, elle pilote les politiques de développement durable ainsi que celles du logement et de la ville.

<https://tinyurl.com/ERc-DREAL-PNB>

Intervenant(s) :
Isabelle POIRET

DREAL Hauts-de-France, Service Eau et Nature





Lundi 25 novembre – 16h00 – Séquence 4



Sujet :

Mots clés :

Intervenant(s) :

<p>Amphi Jules Verne Pérennité, additionnalité et équivalence écologique des mesures compensatoires : une mise en œuvre complexe sur le terrain</p> <p><i>Pérennité. Additionnalité. Équivalence écologique</i></p> <p>Vincent MERCIER</p> <p></p>	<p>Visio-conférence</p> <p>Zéro perte nette de biodiversité : penser au-delà des espèces protégées. Cas des libellules</p> <p><i>Libellules. Milieux humides. Cours d'eau. Fonctionnalité. Menaces</i></p> <p>Cédric VANAPPELGHEM</p> <p></p>	<p>Ducange</p> <p>Verdir les espaces déconstruits pour éviter l'arrivée de « végétations à problèmes »</p> <p><i>Friches urbaines. Technosol. Verdissement. Gestion. Pollinisateurs sauvages.</i></p> <p>Guillaume LEMOINE</p> <p></p>	<p>Lhommond</p> <p>Comment réduire l'impact des rejets dans les cours d'eau : le cas des zones de rejet végétalisées- Intérêts et limites</p> <p><i>Génie écologique. Station d'épuration. Milieu récepteur. Végétal. Intégration paysagère</i></p> <p>Grégoire TOP</p> <p></p>	<p>Amphi Macé</p> <p>Conflits entre continuités écologiques et infrastructures de transport en Hauts-de-France : de la modélisation à l'action</p> <p><i>Fragmentation. Infrastructures linéaires de transport. Trame verte et bleue. Continuités écologiques</i></p> <p>Ahmed MENOUCHE</p> <p></p>	<p>Lefebvre</p> <p>L'atlas de la biodiversité communal : un outil pour préparer l'évitement</p> <p><i>Évitement. Réduction. Patrimoine naturel. Littoral</i></p> <p>Arnaud MARUITTE</p> <p></p>	<p>Dallery</p> <p>Chauves-souris des bâtiments & travaux de performance énergétique</p> <p><i>Chauves-souris. Maternité. Isolation. Aménagements. Isolation. Thermique</i></p> <p>Sophie DECLERCQ</p> <p></p>	<p>Amphi CPM</p> <p>Les Obligations Réelles Environnementales en pratique</p> <p><i>Pérennité. Obligation Réelle Environnementale (ORE). Préservation. Outil</i></p> <p>Guillaume DHUIEGE et Cathy TREMBLAY</p> <p> </p>	<p>Amphi Parmentier</p> <p>Nouvelles techniques d'inventaires : exemple de l'ADN environnemental et du drone</p> <p><i>Technologie. Précautions. Expertises. Espèces</i></p> <p>Gildas KLEINPRITZ et Rudy PISCHIUTTA</p> <p></p>
--	---	--	--	---	---	---	---	--



Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Pérennité, additionnalité et équivalence écologique des mesures compensatoires : une mise en œuvre complexe sur le terrain

Alors que les grands principes éthiques de la séquence ERc sont désormais inscrits dans la loi, qu'ils commencent à être bien connus des acteurs concernés, le défi est aujourd'hui de trouver les outils pour les mettre en œuvre sur le terrain. À travers quelques cas concrets, nous nous interrogerons sur la portée des notions de pérennité, additionnalité et équivalence écologique. La compensation parfaite étant difficile ou impossible il s'agit sans doute plutôt de définir ce qui est acceptable, raisonnable...

L'atelier laissera une large place au débat et à l'échange.

À consulter en amont : les grandes lignes des apports de la loi biodiversité de 2016 sur la séquence ERc

Dans le cadre de ses missions statutaires et de l'agrément État-Région obtenu en juillet 2013, le CEN Nord Pas-de-Calais, développe des missions d'expertise pour la connaissance, la gestion, la préservation et la valorisation des espaces naturels. Le Conservatoire est aussi identifié comme un partenaire important dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur du patrimoine naturel.

Depuis quelques années, pour une part mineure de son activité, le CEN accompagne des porteurs de projets dans leur mise en œuvre de la séquence ERc.

<https://tinyurl.com/ERC-CEN-NPDC>

Lundi 25 à 16h

Témoignage

Pérennisation des
mesures

Pérennité
Additionnalité
Équivalence écologique

Intervenant(s) :
Vincent MERCIER

Conservatoire
d'espaces naturels du
Nord - Pas-de-Calais

 Conservatoire
d'espaces naturels
Nord Pas-de-Calais



Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Zéro perte nette de biodiversité : penser au-delà des espèces protégées. Cas des libellules

Avec la rédaction de la seconde version du plan national d'actions en faveur des odonates, la prise en compte de ce groupe d'insectes aquatiques est incontournable dans les projets d'aménagements du territoire, notamment ceux liés à l'émergence de la GEMAPI aux projets pouvant avoir des impacts négatifs sur les populations.

Considérer ce groupe, c'est assurer la préservation des espèces protégées et de leurs habitats, mais c'est aussi concevoir des projets de moindre impact pour l'ensemble des espèces, qu'elles soient protégées qu'elles soient plus ou moins menacées.

Comment appliquer la séquence ERc de façon optimale ?

Le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais, association à but non lucratif, créée en 1994 agit, en partenariat avec les acteurs locaux, les collectivités, les administrations et les associations, pour la préservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel régional.

Quatre grandes missions articulent les actions du Conservatoire d'espaces naturels : connaître, protéger, gérer et valoriser.

<https://tinyurl.com/ERC-CEN-NPDC>

Lundi 25 à 16h

Mini-conférence

Milieux et espèces
aquatiques

Libellules
Milieux humides
Cours d'eau
Fonctionnalité
Menaces

Intervenant(s) : **Cédric VANAPPELGHEM**

Conservatoire
d'espaces naturels du
Nord et du Pas-de-
Calais





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Verdir les espaces déconstruits pour éviter l'arrivée de « végétations à problèmes »

En Nord et Pas-de-Calais, l'Établissement Public Foncier recycle des friches urbaines pour le compte des collectivités. Le bâti est déconstruit et les terrains nivelés. Ces espaces "libres" sont alors rapidement colonisés par des boisements, des espèces exotiques envahissantes, allergènes ou rudérales... Voir des espèces protégées. Ainsi de façon paradoxale, pour empêcher l'arrivée d'espèces "non désirées" sur les espaces urbains déconstruits, temporairement disponibles en attente de leur ré-affectation, et limiter les coûts de gestion (débroussaillage, défrichage, écharonnage, etc.), l'EPF Nord-Pas-de-Calais systématise depuis 4 ans l'installation des prairies fleuries temporaires. Celles-ci améliorent le cadre de vie des habitants, confortent les trames vertes urbaines et permettent le développement d'une faune diversifiée, notamment celle des pollinisateurs sauvages. L'installation de prairies fleuries concerne aujourd'hui plusieurs dizaines d'hectares en milieu urbain. Cette démarche a reçu en novembre 2018 le prix national du génie écologique.

À consulter en amont : sensibilisation à la place de la nature en ville et fonctions/services écosystémiques des espaces verts.

Sensibilisation aux problématiques foncières et à la place des friches (principalement bâties) dans le milieu urbain.
Sensibilisation aux contraintes de gestions des végétations rudérales et exotiques notamment en contexte urbain.

EPIC de l'État, l'Établissement Public Foncier Nord - Pas-de-Calais a été créé en décembre 1990 à la demande des élus de la Région pour requalifier les friches industrielles notamment minières. Aujourd'hui, opérateur du renouvellement urbain. L'Établissement Public Foncier Nord - Pas-de-Calais est un outil foncier au service des stratégies territoriales portées par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale afin de leur permettre la réalisation leurs projets. La mission première d'un EPF est de réaliser des acquisitions foncières, éventuellement accompagnées par la déconstruction et le traitement des sources de pollution concentrée, d'anciens espaces bâtis pour avoir de l'espace disponible pour la production de logements notamment sociaux. L'EPF mène des opérations de renouvellement urbain en favorisant la densification urbaine et en luttant ainsi contre la consommation d'espaces naturels et agricoles. Il intervient également sur les fonciers économiques et des services et sur le foncier de la biodiversité et des risques.

<https://tinyurl.com/ERC-EPF-NPDC>

Lundi 25 à 16h

Mini-conférence

Aménagements

Friches urbaines
Technosol
Verdissement
Gestion
Pollinisateurs sauvages

Intervenant(s) :

Guillaume LEMOINE

Établissement Public
Foncier Nord - Pas-de-
Calais





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Comment réduire l'impact des rejets dans les cours d'eau : le cas des zones de rejet végétalisées- Intérêts et limites

Une zone de rejet végétalisée (ZRV) est un espace aménagé entre la station de traitement des eaux usées et le milieu récepteur superficiel des eaux usées traitées dans le but de réduire l'impact du rejet sur le milieu récepteur. Le déploiement de ce type d'ouvrage issu du génie écologique s'inscrit dans une démarche transversale de protection des cours d'eau et de récréation de milieux humides favorables à la biodiversité et au paysage. Venez découvrir les informations essentielles quant aux intérêts, à la conception et à la gestion de ces dispositifs rustiques.

À consulter en amont : <https://epnac.irstea.fr/zones-de-rejet-vegetalisees/>
<https://professionnels.afbiodiversite.fr/fr/doc-guides-protocoles/zones-rejet-vegetalisees-analyse-fonctionnement-aide-conception-lexploitation>

DREAL : la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement est un service déconcentré du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de la Cohésion des territoires. Placée sous l'autorité du préfet de région, elle pilote les politiques de développement durable ainsi que celles du logement et de la ville.

<https://tinyurl.com/ERC-DREAL-EAU>

Lundi 25 à 16h

Mini-conférence

Milieux et espèces
aquatiques

Génie écologique
Station d'épuration
Milieu récepteur
Végétal
Intégration paysagère

Intervenant(s) :
Grégoire TOP

DREAL Hauts-de-France, Service Eau et Nature





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Conflits entre continuités écologiques et infrastructures de transport en Hauts-de-France : de la modélisation à l'action

L'amélioration des continuités écologiques de part et d'autre des infrastructures linéaires de transport est une priorité forte identifiée dans les documents de planification du territoire des Hauts-de-France, qu'il s'agisse des anciens Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE) ou du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Le Cerema a développé une méthode de quantification de la fragmentation des habitats naturels due aux infrastructures sur les Hauts-de-France. L'objectif de la séance sera de présenter les résultats de ce travail et d'échanger sur ses applications possibles notamment pour identifier les zones de conflits, et définir les actions prioritaires de résorption.

Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ou Cerema est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle conjointe du ministre de la transition écologique et solidaire, et du ministre de la cohésion des territoires. Le Cerema développe des relations étroites avec les collectivités territoriales qui sont présentes dans ses instances de gouvernance.

<https://tinyurl.com/ERC-CEREMA>

Lundi 25 à 16h

Atelier

Aménagements

Fragmentation
Infrastructures linéaires
de transport
Trame verte et bleue
Continuités
écologiques

Intervenant(s) : **Ahmed
MENOUCHE**

Cerema Nord Picardie





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

L'atlas de la biodiversité communal : un outil pour préparer l'évitement

Lundi 25 à 16h

Mini-conférence

Retour d'expérience sur une démarche d'acquisition de la connaissance à l'échelle d'un bassin versant côtier abritant une diversité d'habitats, seul exemple de portage d'ABC à l'échelle d'un bassin hydrographique.
La démarche du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte (SMBVYC) vis-à-vis des atlas de la biodiversité permettra de voir comment les ABC permettent une mise en œuvre de l'évitement et de la réduction au-delà de l'intérêt de mieux connaître son territoire.

Connaître son territoire

Le Syndicat Intercommunal du Bassin versant de l'Yères et de la Côte a été créé par arrêté préfectoral du 13 novembre 2000 dans un objectif de protection des biens et des personnes. Positionné en tant que structure fédératrice des acteurs de l'eau sur le territoire, les missions du syndicat se sont diversifiées (animation AAC, zones humides, Natura 2000, suivi des documents d'urbanisme, avis sur les permis de construire, etc.). En 2011, le statut juridique du Syndicat Intercommunal a évolué en Syndicat Mixte.

Parallèlement, le Syndicat a sollicité le label d'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB), obtenu par arrêté préfectoral du 9 mai 2012, afin de confirmer sa légitimité à porter l'élaboration puis la mise en œuvre du SAGE de la Vallée de l'Yères.

La structure est compétente à l'échelle d'un bassin versant côtier drainé par l'Yères, fleuve de 44 km prenant sa source à Aubermesnil aux Érables à une altitude de 123 m, et ayant comme exutoire la Manche au niveau de Criel sur Mer. L'Yères a quelques petits affluents dont le Douet (2,5km) et la Corberie (1,1km).

Sur le bassin, l'économie rurale est dominante et renforcée par des apports touristiques. La vallée est très peu industrialisée. Le bassin est caractérisé dans l'ensemble par un habitat diffus et une faible densité de population.

<https://tinyurl.com/ERC-SMBVYC>

Évitement
Réduction
Patrimoine naturel
Littoral

Intervenant(s) :
Arnaud MARUITTE

Syndicat mixte du
bassin versant de
l'Yères et de la côte





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Chauves-souris des bâtiments & travaux de performance énergétique

Lundi 25 à 16h

Les chauves-souris sont des espèces protégées. Plusieurs espèces s'installent dans les toits, les combles et les murs de maisons/immeubles/bureaux, contre l'isolant. Ces mœurs sont peu connues et ces animaux encore mal considérés.

Témoignage

La nécessité climatique démultiplie les travaux de performance énergétique des bâtiments. Des aides publiques encouragent les familles à rénover leur habitation.

Des chauves-souris découvertes trop tardivement bouleversent les plannings de travaux et jettent dans l'inconnu les maîtres d'ouvrage et d'œuvre.

Pourtant des solutions existent et des retours d'expérience positifs aussi : le tout est d'oser !

Milieux et espèces
terrestres

À consulter en amont : généralités sur le cycle de vie des chauves-souris : du printemps à l'été, les femelles forment des maternités pour mettre au monde et élever leurs petits. L'effectif varie de la dizaine à la centaine. L'hiver elles sont en hibernation dans les sites souterrains ou dans les toitures à nouveau.

Différents types d'isolant : laine de verre, laine de roche, laine de bois, polystyrène.

Chauvessouris
Maternité
Isolation
Aménagements
Isolation
Thermique

Picardie Nature est une association de protection de la nature, née en Picardie il y a 50 ans. Aujourd'hui, elle anime l'Observatoire de la faune sauvage Picarde : collecte d'observations, validation, sécurité et analyse des données. Pour cela, le site internet de www.clicnat.fr offre à chacun de possibilité de contribuer à la connaissance. Un accueil public sur le site partage aussi les informations sur la faune de façon cadrée.

L'association développe également une autre mission tournée vers les espèces protégées en bâtiment : chauves-souris, hirondelles principalement. Du diagnostic à l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage, les actions se construisent en concertation avec les privés, les organismes gestionnaires et les collectivités.

Intervenant(s) : **Sophie DECLERCQ**

Association Picardie Nature

<https://tinyurl.com/ERc-PICNAT>



PICARDIE NATURE



Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Les Obligations Réelles Environnementales en pratique

En 2015, informé de la vente d'une prairie d'intérêt floristique, le Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA) en identifie le nouveau propriétaire. Il s'agit un particulier dont l'objectif est la préservation et la jouissance d'un coin de nature. Informé des enjeux conservatoires qu'incarne cette prairie, il applique les modalités de gestion conseillées par le PNRA.

En 2019, lors de la mise vente de nouvelles prairies humides de forte valeur patrimoniale et exutoires d'un batrachoduc (passage à faune ciblant les amphibiens, à savoir crapauds, grenouilles, etc.) gérées par le PNRA depuis 14 ans, le Parc a proposé à ce particulier d'appuyer sa démarche d'acquisition auprès de la SAFER à la seule condition de mettre en place une Obligation Réelle Environnementale.

Ce choix est étayé sur la nécessité d'optimiser les fonds publics, de cibler leur utilisation là ou aucune autre alternative n'est envisageable, d'expérimenter et de multiplier les dispositifs de préservation des espaces naturels.

À consulter en amont : Obligation Réelle Environnementale en théorie

Avec ses 138 communes, le Parc naturel régional de l'Avesnois est fortement marqué par l'activité agricole, ses paysages de bocage, ses forêts et ses nombreux cours d'eau. Il a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement.

Espaces naturels régionaux (ENRx) » est une structure d'ingénierie pour l'aménagement, le développement et l'équilibre des territoires. Outil unique en France, le Syndicat mixte des Parcs du Nord et du Pas-de-Calais nommé « Espaces naturels régionaux (ENRx) » contribue à la réalisation des chartes des Parcs naturels régionaux et accompagne la Région Hauts-de-France dans la mise en œuvre de ses politiques telles que le développement durable des territoires, la biodiversité, l'agriculture, la transition énergétique...

<https://tinyurl.com/ERC-ENRX>

<https://tinyurl.com/ERC-PNR-Avesnois>

Lundi 25 à 16h

Témoignage

Pérennisation des
mesures

Pérennité
Obligation Réelle
Environnementale
Préservation
Outil

Intervenant(s) :
Guillaume DHUIEGE
et Cathy TREMBLAY

Parc naturel régional
de l'Avesnois
Espaces Naturels
Régionaux





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Nouvelles techniques d'inventaires : exemples de l'ADN environnemental et du drone

Les prospections de terrain permettant d'observer la faune et la flore peuvent se heurter à certaines difficultés : accès, caractère fugace ou discret de certaines espèces, etc.

Aujourd'hui, les techniques d'inventaires évoluent.

C'est le cas de l'ADN environnemental, désormais incontournable pour expertiser le milieu aquatique.

Le drone constitue un autre outil qui se démocratise et qui permet de surmonter les difficultés d'accès à certains espaces.

Après une présentation de ces techniques, il sera intéressant de se pencher sur les atouts et les limites de ces technologies.

À consulter en amont : intérêt pour les méthodologies d'inventaires et les nouvelles technologies développées.

Fédération départementale de pêche du Nord est une association de type loi 1901, agréée au titre de la Protection de l'Environnement (L. 141-1 CE) et à caractère d'utilité publique qui remplit des missions d'intérêt général :

Protection, défense et restauration des milieux aquatiques ; Organisation du loisir pêche ; Garderie - Police de la pêche associative ; Gestion, protection des milieux aquatiques et promotion du loisir pêche.

Elle a développé des partenariats forts avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la Région Hauts-de-France s'impliquant dans l'animation et l'assistance scientifique et technique auprès de nombreux partenaires (syndicats de cours d'eau, mairies, propriétaires, communautés de communes. SAGE, collectivités territoriales) pour l'aménagement et la restauration écologique et piscicole des cours d'eau.

Le Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais (GON) est une association régionale d'environ 800 adhérents, dont la vocation consiste à étudier la faune sauvage pour la faire connaître et la préserver dans ses milieux de vie. Ses actions se déploient autour de 5 objectifs spécifiques :

Améliorer la connaissance sur la faune sauvage ; Former les naturalistes ; Valoriser et diffuser la connaissance naturaliste ; Agir pour la protection de la faune dans ses milieux de vie ; Aider à intégrer la biodiversité dans les projets.

<https://tinyurl.com/ERc-PECHE59>

<https://tinyurl.com/ERc-GON>

Lundi 25 à 16h

Mini-conférence

Connaître son territoire

Technologie

Précautions

Expertises

Espèces

*Intervenant(s) : **Gildas KLEINPRITZ et Rudy PISCHIUTTA***

Fédération
départementale de
pêche du Nord
GON





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00



Mardi 26 novembre – 10h30 – Séquence 5

Sujet :

Mots clés :

Intervenant(s) :

<p>Amphi Jules Verne</p> <p>Fonctionnalités des zones humides : quelle prise en compte dans les dossiers ? Les outils à disposition</p> <p>Zones humides. Fonctionnalités écologiques. Méthode</p> <p>Guillaume GAYET</p> 	<p>Ducange</p> <p>Participation à la définition d'une méthode de hiérarchisation des services éco-systémiques</p> <p>Services écosystémiques. Hiérarchisation. Connaissance. Enjeux</p> <p>Philip ROCHE et Franck SPINELLI</p>  	<p>Lhommond</p> <p>Patrimoine géologique et séquence ERc : enjeux, menaces et opportunités.</p> <p>Carrière. Patrimoine géologique. Géodiversité. Menaces</p> <p>Gaëlle GUYETANT et Valérie RAEVEL, Eric CARENCO</p>    	<p>Amphi Macé</p> <p>ERc : d'un idéal conceptuel aux défis de mise en œuvre</p> <p>Anticipation. Planification. Évitement. Efficacité des mesures</p> <p>John THOMPSON</p> 	<p>Lefebvre</p> <p>Hirondelles & travaux de performance énergétique</p> <p>Hirondelles. Chantier. Logement. Conciliation. Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE)</p> <p>Sophie DECLERCQ</p> 	<p>Dallery</p> <p>Retour d'expérience lié à la remise en fonds de vallée : priorité à l'évitement et la réduction de la conception aux travaux</p> <p>Conception de projet. Milieux aquatiques. Évitement. Réduction</p> <p>Pierre-Marie MICHEL</p> 	<p>Amphi CPM</p> <p>Appréhender la saturation visuelle lors d'un projet éolien en Hauts-de-France</p> <p>Éolien. Paysage. Cadre de vie. Saturation</p> <p>Sophie GERIN et François RIQUIEZ</p>  	<p>Amphi Parmentier</p> <p>Impact des autoroutes sur les chauves-souris et efficacité des ouvrages dédiés</p> <p>Acoustique. Caméra thermique. Chiroptérodocs. Mesures ERc. Méthodes</p> <p>Fabien CLAIREAU</p> 
---	--	--	--	--	---	--	---



Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Fonctionnalités des zones humides : quelle prise en compte dans les dossiers ? Les outils à disposition

Les sites de compensation proposés aujourd'hui par les maîtres d'ouvrage en matière de zones humides sont prioritairement définis par un ratio surfacique (cf. SDAGE). L'analyse des fonctionnalités écologiques du site impacté et du site de compensation sont peu étudiées alors qu'elles nécessitent une attention particulière pour retrouver une équivalence fonctionnelle voir un gain écologique entre les deux sites. L'AFB et le Muséum national d'histoire naturelle ont porté, en 2016, un projet visant à créer une méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides. Cette dernière permet d'obtenir une évaluation rapide des fonctions des zones humides continentales en France métropolitaine et de vérifier qu'un certain nombre de principes de la compensation sont bien respectés. L'objectif de cette intervention est d'informer les futurs porteurs de projet sur l'importance de prendre en considération les fonctionnalités des zones humides afin d'être en accord avec la réglementation actuelle et les documents d'orientation. La présentation de la MNEFZH permet de proposer un outil accessible au plus grand nombre et qui permet d'évaluer les impacts sur le milieu, de justifier du choix des mesures d'évitement et de réduction mises en place et de mesurer la pertinence des actions proposées sur les sites de compensation.

À consulter en amont : connaître et identifier les zones humides.

Guide de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides

<http://www.zones-humides.org/guide-de-la-m%C3%A9thode-nationale-d%C3%A9valuation-des-fonctions-des-zones-humides>

Créée en janvier 2017, l'unité mixte de service Patrimoine naturel - PatriNat assure des missions d'expertise et de gestion des connaissances pour ses trois tutelles, que sont l'Agence française pour la biodiversité (AFB), le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

<https://tinyurl.com/ERC-PATRINAT>

Mardi 26 à 10h30

Mini-conférence

Milieux et espèces
aquatiques

Zones humides
Fonctionnalités
écologiques
Méthode

Intervenant(s) :

Guillaume GAYET

UMS Patrinat AFB –
CNRS –MNHN Centre
d'expertise et de
données sur la Nature





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Participation à la définition d'une méthode de hiérarchisation des services écosystémiques

Mardi 26 à 10h30

Atelier

La loi de biodiversité de 2016 a introduit la nécessité de prendre en compte des services rendus par la nature ou services écosystémiques.

Cet atelier propose de réfléchir collectivement aux enjeux du territoire en lien avec les différents services écosystémiques pour dégager des priorités géographiques et les priorités en termes de services dans le but de pouvoir appliquer la séquence ERc.

Connaître son territoire

À consulter en amont : rapport Hauts-de-France d'évaluation des services à l'échelle régionale : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Les-services-ecosystemiques-15560>

Services écosystémiques
Hiérarchisation
Connaissance
Enjeux

Irstea est un établissement public scientifique et technologique (EPST) sous tutelle des ministères de la recherche et de l'agriculture et en étroite collaboration avec le ministère de l'écologie. Il est reconnu pour ses travaux sur l'environnement, les risques naturels, la gestion de l'eau (ainsi que les technologies et risques associés), l'étude des écosystèmes complexes et la biodiversité.

Parfaitement intégré dans le paysage français et européen, l'institut développe des programmes de recherche tournés vers l'action et en appui aux politiques publiques impliquant un partenariat fort avec les universités, les organismes de recherche, les acteurs économiques et les décideurs.

Intervenant(s) : **Philip ROCHE et Franck SPINELLI**

Le groupe ECOSPHERE intervient sur tout le territoire national ainsi que dans les DOM-TOM et à l'international (Afrique et Asie principalement) en collaboration avec différents partenaires. « La société n'est liée à aucun groupe ou entreprise extérieure ce qui garantit à nos clients une totale indépendance d'esprit. Le refus de recettes ou de solutions toutes faites nous permet de pratiquer une approche spécifique de chaque projet pour l'insérer au mieux dans son environnement naturel. »

IRSTEA
Ecosphère

<https://tinyurl.com/ERc-IRSTEa-SE>
<https://tinyurl.com/ERc-ECOSPHERE>





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Patrimoine géologique et séquence ERc : enjeux, menaces et opportunités.

Marqueur de l'histoire de la Terre, la géodiversité intègre les roches, minéraux et fossiles, les formes du relief (la géomorphologie), les hydrosystèmes, les sols (la pédologie), ainsi que les processus dynamiques qui les génèrent. En étroite interaction avec la biodiversité, à la fois support et façonnée par elle, elle est toute autant menacée, sa destruction étant irrémédiable. L'application de la séquence « éviter, réduire, compenser » à cette composante de notre environnement est donc tout aussi essentielle. L'inventaire national du patrimoine géologique, partie intégrante du « porté à connaissance » de l'État et dont l'objectif est de recenser les sites géologiques d'intérêt patrimonial en France s'avère un outil incontournable.

Puis témoignage sur une nouvelle vision du potentiel de géodiversité des carrières. Le projet de remise en état de la carrière est généralement prévu avec des mesures ERc portant essentiellement sur la flore, la faune et les milieux naturels (« biodiversité ») en occultant la partie omniprésente des formations géologiques et des reliefs particuliers qui vont en découler. La participation du géologue à la Commission Régionale du Patrimoine Géologique lui a fait prendre conscience du potentiel de géodiversité et de sa fonctionnalité et d'envisager des mesures adaptées. Il s'agit de partager ce retour d'expériences en vue de favoriser des opérations favorables à ce patrimoine trop souvent méconnu.

À consulter en amont : http://www.bibliotheque-unpg.fr/catalogue_environnement/#book-page/page1

CEN Hauts-de-France : dans le cadre de leurs missions statutaires et de l'agrément État-Région obtenu en juillet 2012 (CEN Picardie) et juillet 2013 (CEN Nord – Pas-de-Calais), les CEN Hauts-de-France, développent des actions d'expertise pour la connaissance, la gestion, la préservation et la valorisation des espaces naturels. Le Conservatoire est aussi identifié comme un partenaire important dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur du patrimoine naturel, dont celui géologique.

Au cœur de la Loire, dans le Forez, la société Carrières de la Loire exploite depuis trois générations le gisement de Bellegarde-en-Forez. La CRPG (Commission Régionale du Patrimoine Écologique) est un groupe de travail créé par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel Auvergne-Rhône-Alpes. Elle regroupe des spécialistes de la géologie et a pour mission de s'investir principalement dans la connaissance à travers l'Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG), mais aussi sur toute question de préservation et de gestion de la géodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes.

<https://tinyurl.com/ERC-CEN>

<https://tinyurl.com/ERC-DREAL-PNB>

<https://tinyurl.com/ERC-DELAGE>

Mardi 26 à 10h30

Mini-conférence

Connaître son territoire

Carrière
Patrimoine géologique
Géodiversité
Menaces

Intervenant(s) : **Gaëlle GUYETANT et Valérie RAEVEL, puis Eric CARENCO**

CEN Hauts-de-France
DREAL
Société Carrières de la Loire. CRPG





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

ERc : d'un idéal conceptuel aux défis de mise en œuvre

L'érosion de la biodiversité continue malgré un progrès dans les outils de conservation. La loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement de 2010 et son décret d'application en décembre 2011 (entré en vigueur en juin 2012) réforment le processus d'évaluation environnementale en réitérant la nécessité d'appliquer la séquence ERc et propose des évolutions clés dans la prise en compte de la biodiversité. L'analyse d'un ensemble d'études d'impact sur le territoire de la Métropole de Montpellier permettra d'apprécier l'évolution de la prise en compte de la biodiversité en lien avec cette réforme et de s'interroger sur l'interprétation des définitions normatives dans les mesures proposées.

Une méthodologie d'analyse territoriale est issue de cette réflexion ; elle vise à anticiper l'évitement et rechercher plus efficacement les espaces de compensation. Le changement d'échelle pour rendre la séquence ERc plus effective sera clairement au cœur des échanges.

Le Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive est un laboratoire de recherche en écologie développant ses activités sur les grandes préoccupations des sociétés : biodiversité, changements à l'échelle planétaire et développement durable. L'objectif est l'établissement de scénarios d'évolution des systèmes écologiques et de stratégie pour leur conservation, leur restauration ou leur réhabilitation.

Le CEFE est organisé en quatre départements scientifiques entourés de plates-formes techniques communes : Écologie évolutive / Biodiversité et Conservation / Écologie Fonctionnelle / Interactions. Ecologie et Sociétés.

<https://tinyurl.com/ERc-CEFE>

Mardi 26 à 10h30

Mini-conférence

Aménagements

Anticipation
Planification
Évitement
Efficacité des mesures

*Intervenant(s) : **John THOMPSON***

CNRS. CEFE
Montpellier





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Hirondelles & travaux de performance énergétique

Les hirondelles et leurs nids sont tous deux protégés. « Ah, le nid aussi ? Mais je peux l'enlever en hiver. » Eh bien non !

Les détails de la réglementation sont peu voire inconnus des organismes et entreprises réalisant des travaux. La nécessité climatique démultiplie les travaux de performance énergétique des bâtiments, tout comme le besoin de limiter les dépenses financières pour se chauffer.

Les grands immeubles à proximité des milieux humides offrent les conditions idéales aux oiseaux pour s'installer par dizaines aux angles de fenêtre. Ceci n'est pas sans causer des nuisances aux locataires incommodés par les fientes, problème qui peut être résolu d'un coup de balai.

Les hirondelles bénéficient d'un regard bienveillant des citoyens, à la différence des moineaux ou des martinets. Pour les hirondelles, cela pousse les maîtres d'ouvrage et d'œuvre à les intégrer. Le mode opératoire est clair, des solutions existent. La réussite du chantier réside dans la bonne volonté et l'anticipation : performance énergétique, économie et biodiversité.

À consulter en amont : généralités sur le cycle de vie des hirondelles : du printemps au début de l'automne, les oiseaux se reproduisent chez nous. Le couple est fidèle à son nid. L'hiver, les oiseaux sont absents puisque partis dans l'hémisphère sud.

Picardie Nature est une association de protection de la nature, née en Picardie il y a 50 ans. Aujourd'hui, elle anime l'Observatoire de la faune sauvage Picarde : collecte d'observations, validation, sécurité et analyse des données. Pour cela, le site internet de www.clicnat.fr offre à chacun de possibilité de contribuer à la connaissance. Un accueil public sur le site partage aussi les informations sur la faune de façon cadrée.

L'association développe également une autre mission tournée vers les espèces protégées en bâtiment : chauves-souris, hirondelles principalement. Du diagnostic à l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage, les actions se construisent en concertation avec les privés, les organismes gestionnaires et les collectivités.

<https://tinyurl.com/ERC-PICNAT>

Mardi 26 à 10h30

Témoignage

Milieux et espèces
terrestres

Hirondelles
Chantier
Logement
Conciliation
Isolation thermique

Intervenant(s) : **Sophie DECLERCQ**

Association Picardie Nature



PICARDIE NATURE



Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Retour d'expérience lié à la remise en fonds de vallée : priorité à l'évitement et la réduction de la conception aux travaux

Retour d'expérience sur la gestion des espèces protégées et leurs habitats dans le cadre d'opération de remise en fond de vallée des cours d'eau : discussions autour des axes d'amélioration possibles, échanges avec les différents services et acteurs du Projet (DREAL Hauts-de-France, Service départemental de l'AFB, etc.).

L'Institution interdépartementale de la Bresle, émanation des 3 départements concernés par ce bassin versant est la structure animatrice d'une gestion équilibrée de la ressource sur ce territoire hydrographique.

Ses objectifs qui seront adossés à la mise en œuvre prochaine du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) promeuvent un développement équilibré de ce territoire en lien avec la préservation de la qualité des eaux et la prévention des inondations.

<https://tinyurl.com/ERC-EPTB-BRESLE>

Mardi 26 à 10h30

Témoignage

Milieux et espèces
aquatiques

Conception de projet
Milieux aquatiques
Évitement
Réduction

Intervenant(s) : Pierre-Marie MICHEL

Établissement public
territorial de bassin
(EPTB) de la Bresle





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Appréhender la saturation visuelle lors d'un projet éolien en Hauts-de-France

Mardi 26 à 10h30

Mini-conférence

La région Hauts-de-France est la première région concernant le développement de l'énergie éolienne avec plus de 1700 éoliennes construites et environ 800 autorisées à ce jour.

Dans certains secteurs, la question de la saturation visuelle pose question.

Comment continuer à permettre un développement acceptable de l'éolien dans un contexte déjà très dense ?

Que dit la jurisprudence sur ce sujet ?

Quelles méthodes utiliser pour garantir des espaces de respiration ?

Quelles mesures d'évitement, de réduction ou de compensation mettre en œuvre pour conserver la qualité des paysages et du cadre de vie ?

Aménagements

Éolien

Paysage

Cadre de vie

Saturation

DREAL : la direction régionale environnement aménagement et logement est un service déconcentré du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de la Cohésion des territoires. Placée sous l'autorité du préfet de région, elle pilote les politiques de développement durable ainsi que celles du logement et de la ville

<https://tinyurl.com/ERC-DREAL-PSP>

*Intervenant(s) : **Sophie GERIN et François RIQUIEZ***

DREAL Hauts-de-France, Service Eau et Nature



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE



Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Impact des autoroutes sur les chauves-souris et efficacité des ouvrages dédiés

Dans un contexte d'explosion des projets routiers dans le monde, son impact sur les chauves-souris n'est que très peu documenté alors que les chauves-souris sont susceptibles d'être très affectées (mortalité, lumière, bruit, rupture des continuités, perte d'habitat...). En France, le réseau routier, quant à lui, est plus sujet à des phases de requalification / modernisation qui peuvent être une opportunité pour mettre en place des mesures correctives visant à réduire voire compenser les impacts résiduels des routes en faveur des chauves-souris, jusque lors très peu connus. De plus, les retours d'expériences sont très limités concernant le suivi des mesures ERc, pour lesquels le protocole visant à juger de la réelle efficacité est bien souvent inadapté. Cette présentation présentera alors les derniers apports concernant l'impact des routes sur les chauves-souris et deux nouvelles méthodes standardisées pour évaluer les mesures ERc avec un design adapté.

Créée en Avignon en 1998. Naturalia Environnement est une société indépendante d'ingénierie en écologie, spécialisée dans l'expertise naturaliste, le diagnostic des milieux naturels et le suivi environnemental. Chaque année, notre bureau d'études engage plusieurs milliers de journées d'inventaires de terrain pour plus de 300 projets d'études. Fort d'une cinquantaine de collaborateurs. Naturalia Environnement regroupe des experts naturalistes sur l'ensemble des groupes taxonomiques (habitats, flore, oiseaux, mammifères, chiroptères, reptiles, amphibiens, mollusques, insectes, poissons) mais aussi des écologues environnementalistes (urbanisme, trames verte et bleue, dossiers de dérogation au titre des espèces protégées), des chargés d'études en Système d'Information Géographique ainsi que des experts écologues dans l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de chantier par exemple (coordination environnementale). Notre bureau d'études bénéficie également de notre pôle recherche qui impose à la société d'être à la pointe en matière de connaissance et de méthodologie.

<https://tinyurl.com/ERC-NATURALIA>

Mardi 26 à 10h30

Mini-conférence

Aménagements

Acoustique
Caméra thermique
Chiroptéroducts
Mesures ERc
Méthodes

Intervenant(s) : **Fabien CLAIREAU**

Naturalia
Environnement





Mardi 26 novembre – 14h00 – Séquence 6



Sujet :

Mots clés :

Intervenant(s) :

<p>Amphi Jules Verne</p> <p>Associer agriculture et biodiversité dans la conception des mesures ERc</p> <p><i>Agriculture. Biodiversité. Mesures. Obligations Réelles Environnementales</i></p> <p>Bruno HAAS, Régis WARTELLE et Ludivine CAMPBELL</p> 	<p>Visio-conférence</p> <p>Comment communiquer sur l'artificialisation des sols pour mobiliser les acteurs quant à l'application d'une séquence ERc ? L'exemple du foncier mobilisé pour le logement Zéro artificialisation nette. Consommation d'espace pour le logement. Communication</p> <p>Geoffrey MUNIER</p>  <p>PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE</p>	<p>Ducange</p> <p>Pistes d'amélioration dans l'application de la séquence ERc en milieu marin</p> <p><i>Évitement. Réduction. Compensation. Milieux marins</i></p> <p>Didier SOUSTELLE</p> 	<p>Lhommond</p> <p>Mesures en faveur du patrimoine géologique : exemple d'une ancienne carrière en Normandie</p> <p><i>Mesure. Carrière. Patrimoine géologique. Gestion</i></p> <p>Jacques AVOINE et Aurélien NORAZ</p> 	<p>Lefebvre</p> <p>ERc pour les prélèvements d'eau, est-ce possible ?</p> <p><i>Eau. Prélèvement. Changement climatique</i></p> <p>Frédéric FLORENT-GIARD</p>  <p>PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE</p>	<p>Amphi CPM</p> <p>Prise en compte des pertes d'habitat pour les chauves-souris dans les études d'impact de projet éolien</p> <p><i>Chiroptères. Énergie éolienne. Pertes d'habitat. Répulsion</i></p> <p>Kévin BARRÉ</p> 	<p>Amphi Parmentier</p> <p>Suivi des mesures compensatoires : exemple de l'évaluation de l'efficacité d'ouvrage faune après mise en service et travaux d'amélioration</p> <p><i>Infrastructure. Mesure compensatoire. Retour d'expériences. Batrachoduc</i></p> <p>Frédéric DIDELET</p>  <p>PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE</p>
--	---	---	---	--	--	--



Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Associer agriculture et biodiversité dans la conception des mesures ERC

Mardi 26 à 14h

Mini-conférence

Comment l'agriculture peut-elle contribuer à la mise en œuvre de mesure de réduction ?
Symbiose Oise est une association ayant pour objet de fédérer les acteurs du territoire rural autour des problématiques de fonctionnalité et de préservation de la biodiversité, mettant en œuvre des projets liant agriculture et biodiversité.

Elle travaille dans le cadre d'une expérimentation à la réflexion d'aménagement foncier agroécologique et de mesures de conventionnement innovante.

Milieux et espèces
terrestres

Les Chambres d'agriculture, établissements publics dirigés par des élus, sont au service du développement des agricultures et des territoires.

Elles représentent l'ensemble des acteurs du monde agricole, rural et forestier : exploitants, propriétaires, salariés, groupements professionnels, etc.

Le réseau des Chambres d'agriculture est investi de 3 missions, issues du Code rural et amendées par Loi d'avenir de l'agriculture du 13 octobre 2014 :

- Contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières ;
- Accompagner dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi ;
- Assurer une fonction de représentation auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

Symbiose Oise ou « Symbiose Oise pour des paysages de biodiversité » est une association créée en 2018 et basée à Beauvais et investie sur le territoire de l'Oise.

<https://tinyurl.com/ERC-CA-HDF>

Agriculture
Biodiversité
Mesures
Obligations Réelles
Environnementales

Intervenant(s) : Bruno HAAS, Régis WARTELLE et Ludivine CAMPBELL

Chambre d'Agriculture
Hauts-de-France
SYMBIOSE OISE





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Comment communiquer sur l'artificialisation des sols pour mobiliser les acteurs quant à l'application d'une séquence ERc ? L'exemple du foncier mobilisé pour le logement

Mardi 26 à 14h

Atelier

D'après les données publiées dans le cadre de l'observatoire national de l'artificialisation des sols lancé le 5 juillet 2019, la production de logements constitue le premier vecteur d'artificialisation des sols en Hauts-de-France avec près de 8000 hectares, sur un total de près de 15 000 hectares d'espaces naturels agricoles et forestiers artificialisés entre 2009 et 2017.

Cette artificialisation des sols présente des impacts qui sont aujourd'hui bien documentés que ce soit sur l'agriculture, la biodiversité, la précarisation des ménages, etc.

Ces éléments ne permettent cependant pas de changer le regard sur la limitation de la consommation d'espaces qui reste perçue comme un frein au développement des territoires.

Sur la base de quelques messages clés, et d'exemples de parutions, il est proposé de travailler sur les messages clés permettant de convaincre de l'utilité de limiter l'artificialisation des sols pour le logement.

À consulter en amont : diagnostic du foncier mobilisé pour le logement, fourniture d'une plaquette de synthèse

La DREAL Hauts-de-France est un service de l'État en région, compétent notamment en matière d'aménagement et de logement. Chargée notamment d'animer les services de l'État sur ce sujet, la DREAL a pour rôle de faciliter l'action des services départementaux de l'État sur la question de la limitation de la consommation d'espace et la mise en œuvre du zéro-artificialisation nette.

<https://tinyurl.com/ERc-DREAL-SECLAT>

Aménagements

Zéro artificialisation
nette
Consommation
d'espace pour le
logement
Communication

Intervenant(s) :
Geoffrey MUNIER

DREAL Hauts-de-
France, Service ECLAT



Pistes d'amélioration dans l'application de la séquence ERc en milieu marin

Mardi 26 à 14h

En Occitanie, la DREAL et le Conseil Régional co-animent depuis 2017 la Communauté Régionale ERc en Occitanie (CRERCO).

Témoignage

D'une manière générale, les espaces maritimes constituent un patrimoine naturel remarquable mais aussi, très souvent, un potentiel de développement socio-économique important. Face à la forte pression anthropique, il est essentiel de déployer la séquence ERc de manière optimale pour concilier développement économique et protection de l'environnement.

Mer et littoral

Sur la base du constat de la particularité des milieux marins et de la difficulté d'y appliquer la séquence ERc, un groupe de travail spécifique a été mis en place dans le cadre de la CRERCO.

Le constat est le suivant : la simple transposition avec l'application de la séquence ERc à terre n'est pas possible (pas de foncier en mer, pas non plus d'espaces fortement anthropisés à reconquérir par d'éventuelles mesures de compensations et difficultés, après évitement et réduction, d'appréhender, par type de projet en mer, les capacités des milieux à accepter et à accueillir des mesures compensatoires).

Évitement
Réduction
Compensation
Milieux marins

Un triple objectif a été retenu pour le groupe de travail : 1. Décrire l'état de l'art et des enjeux en Occitanie 2. Lister les mesures ERc existantes et réellement mises en œuvre (retours d'expérience pour valoriser les bonnes pratiques et éviter de renouveler les éventuelles erreurs) 3. Identifier les manques pour l'avenir (meilleure compréhension des phénomènes, comment et où mettre en place la compensation, etc.).

À consulter en amont : différents travaux spécifiques existent sur le sujet ERc en milieu marin (guide national ERc, etc.).

*Intervenant(s) : **Didier SOUSTELLE***

Par ailleurs, le déploiement de la séquence ERc en milieu marin s'inscrit dans le contexte plus général de mise en œuvre de la directive cadre européenne « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) 2008/56/CE du 17/06/08.

DREAL Occitanie pour la CRERCO

L'objectif principal de la CRERCO est de proposer un cadre de travail informel autour de la démarche ERc permettant des échanges mais aussi le partage de référentiels communs et plus largement d'une culture commune. Elle rassemble aujourd'hui plus de 200 structures.

La DREAL Occitanie met en œuvre un plan d'actions territorialisé pour la déclinaison du Plan National Biodiversité (PNB) du 04/07/2018. Parmi les objectifs de ce plan figure l'action pour la préservation des océans (4.4).

De plus la DREAL Occitanie assure la police de l'eau et des milieux aquatiques sur l'ensemble des eaux marines et lagunaires de la région, y compris dans les ports et sur la branche principale du canal du Rhône à Sète.



<https://tinyurl.com/ERc-CRERCO>



Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Mesures en faveur du patrimoine géologique : exemple d'une ancienne carrière en Normandie

L'exemple du site géologique de l'ancienne carrière de la Garenne de Villedieu-lès-Bailleul en Normandie met en avant une démarche originale, qui concilie développement d'activité et préservation du patrimoine.

Dans le cadre de l'extension d'une exploitation de granulats, une mesure a visé la préservation et la mise en valeur d'un site naturel voisin. Depuis l'origine de la démarche jusqu'à la réalisation effective sur le terrain, il s'agira de mettre en avant la définition d'une telle mesure permettant de bénéficier de moyens de restauration et de conservation d'un patrimoine géologique remarquable.

En 2018, un partenariat a été engagé entre les CEN de Normandie et la société Orbello Granulats Normandie pour le suivi des mesures compensatoires sur l'ancienne carrière de Villedieu à Tournai-sur-Dive (61).

À consulter en amont : connaissance de la fiche d'inventaire du patrimoine géologique associant la carrière en activité et l'ancienne carrière

http://www.apgn.fr/apgn/carte_site/fic_s61_72.pdf

L'Association Patrimoine Géologique de Normandie (APGN), régie par la loi de 1901, regroupe les géologues de l'Université de Caen impliqués dans la connaissance et la préservation du patrimoine géologique de Normandie sous toutes ses formes. L'APGN contribue en outre à rendre les sciences de la Terre accessibles à tous les publics. De 2007 à 2013, l'association a été mandatée par la DREAL Normandie pour réaliser l'inventaire du patrimoine géologique de Basse-Normandie, récemment intégré à l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN). Cet inventaire inclut des recommandations particulières de préservation de ce patrimoine lorsque son importance le justifie.

Les Conservatoires d'espaces naturels de Normandie sont des associations régies par la loi de 1901 et agréées par la Région Normandie ainsi que par le MTES au titre de la protection de l'environnement. Leur objet est la préservation des espaces présentant un intérêt biologique, écologique, géologique et paysager. Ils assurent notamment des missions de connaissance et d'expertises scientifiques, de gestion écologique, de protection et/ou de valorisation d'espaces naturels pour les sites dont ils ont la maîtrise foncière mais également dans leur rôle d'accompagnement des politiques publiques.

<https://tinyurl.com/ERC-APGN>

<https://tinyurl.com/ERC-CEN-NO>

Mardi 26 à 14h

Témoignage

Aménagements

Mesure

Carrière

Patrimoine géologique

Gestion

Intervenant(s) :

Jacques AVOINE et

Aurélien NORAZ

Association patrimoine géologique de Normandie et CEN de Normandie



Conservatoire d'espaces naturels Normandie Ouest

Conservatoire d'espaces naturels Normandie Seine



Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

ERc pour les prélèvements d'eau, est-ce possible ?

Ces dernières années, la sécheresse s'est installée dans les Hauts-de-France ; elle fait se questionner sur une ressource qui semblait jusqu'alors inépuisable dans notre région. Ce sentiment d'abondance a desservi la séquence ERc dans les démarches de recherche d'eau pour les prélèvements.

Or la séquence ERc est l'outil qui peut permettre la poursuite des usages de l'eau tout en limitant les impacts sur les milieux aquatiques dans le contexte de changement climatique en cours.

À consulter en amont : <https://bnpe.eaufrance.fr/>

<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau-assainissement-et-milieux-aquatiques/Gestion-de-la-ressource-en-eau/Secheresse-et-irrigation>

<http://www.cerdd.org/Les-services-du-Cerdd/L-Observatoire-Climat-Hauts-de-France>

Le pôle « Planification & Gestion de l'Eau » du service Eau & Nature de la DREAL assure le rôle d'animation régionale de la police de l'eau et de la nature. A ce titre, il veille à la préservation de la ressource.

<https://tinyurl.com/ERc-DREAL-EAU>

Mardi 26 à 14h

Mini-conférence

Milieux et espèces

aquatiques

Eau

Prélèvement

Changement climatique

Intervenant(s) :

**Frédéric FLORENT-
GIARD**

DREAL Hauts-de-
France, Service Eau et
Nature





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Prise en compte des pertes d'habitat pour les chauves-souris dans les études d'impact de projet éolien

La prise en compte des impacts de l'éolien sur la biodiversité dans le cadre de l'application de la séquence ERc est jusqu'aujourd'hui principalement focalisée sur un seul type d'impact : la mortalité par collision de la faune avec les pales. Récemment, plusieurs études menées à travers le monde démontrent que des pertes d'habitat par répulsion sur la faune se produisent et constituent un type nouveau d'impact. La perte d'habitat est aujourd'hui encore non ou peu prise en compte dans les études d'impact malgré des preuves scientifiques solides que ce soit sur l'avifaune ou les chiroptères. Cette perte d'habitat concerne d'ailleurs un plus large éventail d'espèces aujourd'hui non intégrées dans les études d'impact qui focalisent très souvent uniquement sur les espèces sujettes à la mortalité.

A la différence de la mortalité, la perte d'habitat est aujourd'hui quantifiable, alors comment concrètement intégrer l'évitement, la réduction et la compensation de cet impact encore méconnu de la filière dans les études d'impact ?

Le laboratoire CESCO développe des recherches pour la conservation de la biodiversité en réponse à une large gamme de pressions d'origine anthropique. Ces recherches sont le plus souvent des recherches appliquées afin d'identifier des solutions et leviers opérationnels de prise en compte de la biodiversité dans une grande diversité de contextes tels que la séquence ERc.

<https://tinyurl.com/ERC-MNHN-CESCO>

Mardi 26 à 14h

Mini-conférence

Aménagements

Chiroptères
Énergie éolienne
Pertes d'habitat
Répulsion

*Intervenant(s) : **Kévin BARRE***

Muséum national
d'Histoire naturelle,
centre d'écologie et
des sciences de la
conservation (CESCO-
UMR7204)





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Suivi des mesures compensatoires : exemple de l'évaluation de l'efficacité d'ouvrage faune après mise en service et travaux d'amélioration

Dans le cadre de la réalisation de la déviation de Beauvais mise en service en 2008, des aménagements ont été réalisés en faveur de la petite faune et des batraciens notamment. L'intervention porte sur le bilan 10 ans après la réalisation, la mesure de l'efficacité des ouvrages réalisés et les travaux correctifs mis en œuvre.

À consulter en amont : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Deviation-de-Beauvais-RN31-10-ans-d-amelioration-des-continuites-ecologiques-et-de-suivi-de-la-faune-17006>

Le SMI agit sur la demande de déplacements, pour améliorer l'offre coordonnée de transports en favorisant l'intermodalité. Il assure l'aménagement durable du réseau routier national et pilote l'utilisation des crédits de l'État en matière d'infrastructures et services de transports.

<https://tinyurl.com/ERC-DREAL>

Mardi 26 à 14h

Témoignage

Aménagements

Infrastructure
Mesure compensatoire
Retour d'expériences
Batrachoduc

Intervenant(s) :
Frédéric DIDELET

DREAL Hauts-de-France, Service
Mobilité et
Infrastructures





Mardi 26 novembre – 15h00 – Séquence 7



Sujet :

Mots clés :

Intervenant(s) :

<p>Amphi Jules Verne</p> <p>TABLE RONDE : solidarité des territoires</p> <p><i>Transversalité. Anticipation. Projets. Planification. Multiscalarité</i></p> <p>Agnès BOUTEL, Emmanuelle Latouche, Hélène MELIN</p>   	<p>Ducange</p> <p>Oiseaux marins et infrastructures portuaires</p> <p><i>Mesures compensatoires. Mouette tridactyle. Sternes. Industries. Ports</i></p> <p>Arnaud GOVAERE</p> 	<p>Lhommond</p> <p>Conception d'un outil d'aide à la constitution d'un dossier de dérogation pour exploitants agricoles détruisant des haies</p> <p><i>Haie. Espèces protégées. Dérogation. Outil</i></p> <p>Julien BOSSE</p>  <p>PRÉFET DE L'AINSE</p>	<p>Amphi Macé</p> <p>Solution de prévention des crues fondée sur la nature</p> <p><i>Restauration. Milieu humide. Reconnexion. Zone d'écrêtement de crue (ZEC)</i></p> <p>Denis COLLINET</p> 	<p>Amphi CPM</p> <p>Un plan de paysage, un outil territorial pour une séquence ERc intégrée</p> <p><i>Carrières. Paysages. Biodiversité. Engagements. Partenariat</i></p> <p>Jean-Pierre GEIB</p> 	<p>Amphi Parmentier</p> <p>Mise en place d'un plan chiroptères à l'échelle de la Métropole Européenne – Illustrations de la démarche en cours dans le cadre de l'application de la séquence ERC</p> <p><i>Chiroptères. Catiches. Métropole Européenne de Lille. Compensation</i></p> <p>Arnaud POËTTE et Vincent COHEZ</p>  
---	--	--	--	---	--



Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Table ronde : solidarité des territoires

- Préservation de la biodiversité, développement économique, prévention des risques sont-ils concurrents ?
- L'aménagement du territoire doit-il s'entendre comme une somme de projets ?
- Comment la solidarité peut-elle se traduire à l'échelle géographique et temporelle ?
- Quels sont les sujets sur lesquels une réflexion globale et transversale est à privilégier ?
- Comment le territoire peut-il s'organiser pour offrir un développement durable ?

Autant de questions, et d'autres sur lesquelles les intervenants apporteront leurs témoignages pour alimenter les débats et réfléchir collectivement à des solutions.

Mardi 26 à 15h

Table ronde

Aménagements

Transversalité
Anticipation
Projets
Planification
Multiscalarité

*Intervenant(s) : Agnès
BOUTEL,*

*Emmanuelle
LATOUCHE,*

Hélène MELIN



Oiseaux marins et infrastructures portuaires

Comment concilier le développement d'une activité industrielle et portuaire sur le littoral avec la prise en compte de la biodiversité ?

Du fait de leur situation, les espaces portuaires et les activités industrielles en bordure littorale sont fréquemment confrontés à la présence d'espèces protégées.

Comment prendre en compte la présence de mouettes et goélands protégés dans les activités (développement ou maintenance) d'un port ou des activités industrielles associées ?

Comment, sur un chantier, les parties prenantes (constructeur, collectivités, associations, bureaux d'études) doivent-elles s'adapter au quotidien pour prendre en compte des espèces protégées (ex : Sterne naine et Grand Gravelot) ?

Comment pérenniser une colonie de sternes en veillant à la surveillance et à la sécurité d'un site ?

A travers les exemples du port de Boulogne-sur-Mer, de l'extension du port de Calais ou de la centrale nucléaire de Gravelines, il s'agira de présenter des solutions concrètes pouvant être mises en place pour accueillir des colonies d'oiseaux marins tout en préservant l'activité économique.

Biotope est un bureau d'études indépendant, spécialisé dans l'ingénierie écologique dont les services sont destinés aux entreprises, aux collectivités, aux services de l'État, et aux ONG. Ils se déclinent à travers des actions de conseil, d'études réglementaires, de formation et de communication.

Le bureau d'études intervient à toutes les étapes d'un projet d'aménagement selon les besoins du maître d'ouvrage : de l'étude d'opportunité, la faisabilité, l'assistance à conception, l'élaboration de dossiers réglementaires, l'accompagnement en maîtrise d'œuvre jusqu'au suivi du chantier ou de la mise en œuvre de mesures compensatoires.

<https://tinyurl.com/ERC-BIOTOPE>

Mardi 26 à 15h

Mini-conférence

Espaces urbains

Mesures
 compensatoires
 Mouette tridactyle
 Sternes
 Industries
 Ports

Intervenant(s) :

Arnaud GOVAERE

BIOTOPE



Conception d'un outil d'aide à la constitution d'un dossier de dérogation pour exploitants agricoles détruisant des haies

Dans le département de l'Aisne, plusieurs dizaines de régularisations de procédures réglementaires liées au régime de protection des espèces et de leurs habitats sont engagées chaque année. En effet, les haies constituent notamment un habitat de reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux, dont certaines sont protégées. Or, sans l'obtention d'une autorisation de dérogation, toute destruction, altération ou dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des espèces protégées - et donc des haies - est interdite.

Ce constat, qui perdure depuis plusieurs années, a conduit la Direction départementale des territoires (DDT) de l'Aisne à se questionner sur les raisons pour lesquelles aucune demande de dérogation n'est sollicitée pour ces cas de figure. Méconnaissance de la réglementation ? Lourdeur administrative ? Coût élevé des études à conduire ? Dans une volonté d'inversion de la tendance, un outil d'aide à la constitution d'un dossier est en cours de réalisation avec l'ensemble des acteurs concernés : ONCFS, Chambre d'agriculture, associations naturalistes gestionnaires des bases de données naturalistes, DREAL des Hauts-de-France et Conseil régional scientifique du patrimoine naturel (CSRPN).

Cet outil vise à permettre d'accompagner les exploitants agricoles en :

- Présentant de manière pédagogique la réglementation existante ;
- Sensibilisant sur les enjeux actuels de préservation de la biodiversité ;
- Proposant une méthodologie limitant les inventaires de terrain à réaliser, voire, dans certains cas, de s'en substituer ;
- Soumettant une méthodologie de qualification des enjeux ;
- Apportant les clefs nécessaires pour proposer les mesures compensatoires à mettre en œuvre.

À consulter en amont : liste des espèces d'oiseaux protégées sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : <https://tinyurl.com/ERc-Oiseaux>

Conditions nécessaires à l'obtention d'une autorisation de dérogation espèces protégées : <https://tinyurl.com/ERc-Derogation>

La DDT est chargée de mettre en œuvre les politiques d'aménagement et de développement durable des territoires dans ces domaines de compétence (environnement, agriculture, urbanisme et aménagement). À ce titre, la DDT est notamment chargée de l'instruction des demandes d'autorisation de dérogation espèces protégées.

<https://tinyurl.com/ERc-DDT-02>

Mardi 26 à 15h

Mini-conférence

Milieux et espèces
 terrestres

Haie
 Espèces protégées
 Dérogation
 Outil

Intervenant(s) : **Julien BOSSE**

Direction
 départementale des
 territoires de l'Aisne





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Solution de prévention des crues fondée sur la nature

Les zones d'écrêtement de crue peuvent être naturelles ou aménagées. Il s'agit ici de présenter l'intérêt et les modalités permettant de mobiliser les milieux humides dans la prévention des inondations, à travers l'exemple de reconnexion de zones d'écrêtement de crue naturelles et son fonctionnement lors d'une crue du Thérain, affluent de l'Oise, en 2016.

À consulter en amont : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/170601_Guide_Prise%20en%20compte%20MH%20dans%20PAPI.pdf

Le Syndicat Intercommunal de la vallée du Thérain (SIVT) a été créé en 1963 pour lutter contre les inondations. Aujourd'hui, le SIVT a pour rôle de gérer de façon cohérente la rivière le Thérain dans un but d'intérêt général en préservant la qualité des milieux aquatiques. Le SIVT regroupe la CA du Beauvaisis, la CC Thelloise, la CC du Clermontois et la CA Creil Sud Oise.

<https://tinyurl.com/ERC-SIVT>

Mardi 26 à 15h

Témoignage

Milieux et espèces
aquatiques

Restauration
Milieu humide
Reconnexion
Zone d'écrêtement de
crue (ZEC)

Intervenant(s) : **Denis
COLLINET**

Syndicat
Intercommunal de la
vallée du Thérain
(SIVT)





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Un plan de paysage, un outil territorial pour une séquence ERc intégrée

Mardi 26 à 15h

Au sein du bassin carrier de Marquise, s'étendant sur près de 2500 hectares et 9 communes, un plan de paysage s'est imposé dès 1994, constituant le premier en son genre.

Témoignage

Une nouvelle version a été produite, avec une projection désormais à 30 ans et un travail basé sur la concertation.

Ce plan de paysage s'appuie sur la création d'un nouveau paysage choisi, intégrant les composantes environnementales des lieux au sein du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Il intègre la charte du Parc 2013 -2025 (orientation 17, mesure 55), les exigences du SCoT paysager de la Terre des 2 Caps et du PLUi de la Terre des 2 Caps.

Connaître son territoire

À consulter en amont : <https://www.parc-opale.fr/patrimoines/paysager/le-plan-de-paysage-du-bassin-carrier-de-marquise>

Carrières

Paysages

Biodiversité

Engagements

Partenariat

Un parc naturel régional se crée sur un territoire dont la qualité du patrimoine naturel, culturel et paysager est reconnue au niveau national.

Mais, avant tout, le parc naturel régional naît d'un rêve. Celui d'une « autre vie » qui fait la part belle au respect de l'Homme et de la planète, qui n'oppose pas le développement et la protection du patrimoine, qui recherche l'équilibre entre l'économique, le social et l'environnemental...

Pour que ce rêve devienne une réalité, il faut une ambition. La charte du Parc, véritable projet du territoire pour les 12 ans à venir, est l'expression de cette ambition partagée par tous les acteurs du territoire.

Intervenant(s) : **Jean-Pierre GEIB**

Leur engagement dans la charte du Parc manifeste la volonté d'agir pour concrétiser ce rêve : une Région, deux Départements. 11 communautés de communes et d'agglomérations. 153 communes entre Boulogne sur mer. Calais et Saint-Omer. 4 chambres consulaires... chacun a contribué à l'élaboration du projet et a manifesté sa volonté de participer à sa mise en œuvre.

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

La nouvelle charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a été validée par décret du Premier ministre le 14 décembre 2013. Au travers de ses 18 orientations et 57 mesures, elle décrit le projet que tous les partenaires se sont engagés à concrétiser dans les 12 prochaines années.

Le parc naturel régional est un laboratoire d'idées et d'actions au service des habitants. Il ne peut ni obliger ni interdire. Son action passe par la sensibilisation, la persuasion, la concertation avec un maximum de partenaires.

<https://tinyurl.com/ERc-PNR-CMO>





Lundi 25 novembre 2019 : 11h30, 14h00, 15h00, 16h00 ; Mardi 26 novembre 2019 : 10h30, 14h00, 15h00

Mise en place d'un plan chiroptères à l'échelle de la Métropole Européenne – Illustrations de la démarche en cours dans le cadre de l'application de la séquence ERc

La Métropole Européenne de Lille s'est lancée dans la mise en œuvre d'un plan chiroptères à l'échelle de son territoire afin de permettre un développement intégré de son territoire tout en permettant de préserver les chauves-souris. Dans ce cadre et en partenariat avec la Coordination Mammalogique du nord de la France (CMNF) et la ville de Lille, elle s'est engagée à améliorer le niveau de connaissance de son réseau de catiches et de leurs potentialités vis-à-vis des populations de chiroptères souterraines afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets pour appliquer le cadre de la séquence ERc.

Rappel succinct du contexte dans lequel se situe cette démarche spécificité du territoire ;

Amélioration de la connaissance du réseau de catiches et des populations pour éviter et réduire ;

Mesures concrètes dans le cadre du projet d'implantation du siège international de Kiabi et mise en œuvre des mesures de compensation avec évocation de l'ORE ;

Vision à moyen terme quant à la création d'un nouveau site d'accueil des chiroptères avec l'agrément en tant que site naturel de compensation.

La Métropole Européenne de Lille est une métropole regroupant 90 communes. 647,71 km² ; 1,143 Millions d'habitants densité ; 1766 hab/km² ayant de nombreuses compétences (développement territorial et social ; aménagement du territoire ; développement durable ; cadre de vie) ; budget de 1,842 milliards d'euros).

Le service Aménagement Trame verte et bleue de la MEL à la charge de mettre en œuvre le plan de développement des espaces naturels métropolitains qui a pour objectif 10 000ha d'espaces de nature accessibles au public pour étoffer la trame verte et bleue du territoire. Un réseau de voies vertes est également développé pour relier les sites entre eux et valoriser les voies d'eau.

La Coordination Mammalogique du Nord de la France est une association de protection de la nature (loi 1901), au service des mammifères des Hauts-de-France.

<https://tinyurl.com/ERC-MEL>

Mardi 26 à 15h

Témoignage

Milieux et espèces
terrestres

Chiroptères
Catiches
Métropole
Européenne de
Lille
Compensation

Intervenant(s) :
**Arnaud POËTTE et
Vincent COHEZ**

Métropole Européenne
de Lille
Coordination
Mammalogique du
Nord de La France



Des intervenants de nombreuses structures

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Infrastructures Réglementation
 Projet Air **Conseils**
 Biodiversité Services écosystémiques
Urbanisme Sol
 Espèces Associations Action
 Aménagement Connaissance
 Bureaux d'études
Planification
 Continuités Impacts
 Air Territoire
 Éolien Climat Cours d'eau Chantier
 Sol Mesures Techniciens
Réglementation Enjeux

Éolien Urbanisme Chercheurs
Connaissance Eau
 Planification Collectivités
 Enjeux
Prescriptions Sol
 Services écosystémiques
 Chantier Risques Eau
 Impacts Mesures
 Paysage Projets
 Bureaux d'études
 Connaissance Climat Territoire
 Chercheurs Cours d'eau
 Réglementation Continuités
Biodiversité
 Mer

Collectivités
 Espèces Prescriptions Air
 Pérennité
 Artificialisation
 Infrastructures Air
 Risques Aménagement
 Techniciens
 Aménagement
Impacts Conseils Mer
 outils Géodiversité Pérennité



**AGENCE FRANÇAISE
 POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT